La flûte

VOLUME 75, N° 2, ÉTÉ 2019

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Dégeler les horaires : défi de la direction

Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !

Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.

POLICIER-RESSOURCE
280-BLEU

Fraternité des policiers et policières de Montréal

Président
Yves Francoeur
Vice-président exécutif
André Gendron
Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie
Pascal Poirier
Vice-président aux Relations de travail
Jean-François Potvin
Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres
Éric Vermette
Vice-président à la Recherche et aux communications
Mario Lanoie

La flûte

Éditeur
Mario Lanoie
Rédacteur en chef
Martin Desrochers
Révision
Danielle Lanthier
Josée Senécal
Conception graphique
Quatre-Quarts
Imprimerie
Imprimerie R. M. Hébert

La revue « La Flûte » est publiée trois (3) fois par année par la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. (tirage : 8 925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830
www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.
La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement interdite sans l'autorisation expresse de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc.

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0703-4725

Numéro de convention de Poste-publications :
40011308

LES HORAIRES

Au début de la décennie, la question des horaires nous a mobilisés. La bataille a été menée avec hardiesse mais l'employeur a tout de même *tiré la plug* sur le projet pilote du 35-35-70 généralisé, invoquant les coûts et le manque de robustesse. Avec les déclarations de la direction sur le terrain, où s'en va le dossier ?

Sommaire

Les actualités 4

Paroles de président
Horaires et autres sujets… 10

Relations de travail
Les horaires (encore) 12

Service aux membres
Vos régimes d'assurance collective 14

Prévention et relations avec les membres
Le nouveau vice-président se présente et le vice-président sortant livre son dernier texte 22

Recherche et communications
La distribution des uniformes et des équipements… 26

SST
Chaleur, humidité et impact sur notre santé et sécurité 28

Chronique juridique 30

Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières 32

Association athlétique et sportive 34

Symphonie vocale 41

Au musée de la police 44

Décès 50

Vie spirituelle 52

Nouvelles de l'APPRM 54

Élections au conseil de direction

Trois postes étaient en élection au conseil de direction de la Fraternité cette année. **Yves Francoeur** a été réélu pour un mandat de quatre ans à titre de président, **Mario Lanoie** a été réélu pour un mandat de quatre ans à titre de vice-président à la Recherche et aux communications et **Éric Vermette** a été élu pour un mandat de quatre ans à titre de vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres.

Yves Francoeur

Mario Lanoie

Éric Vermette

Du mouvement chez les cadres de la Fraternité

En mars dernier, Éric Vermette, le nouveau vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres, avait remis sa démission du poste de directeur aux relations de travail, démission qui devenait effective à la fin du processus électoral. En toute logique, le conseil de direction a établi que **Georges Bibeau**, alors directeur adjoint aux relations de travail, serait promu au poste de directeur. Par conséquent, le conseil de direction a déclenché un processus de sélection supervisé par une firme externe pour combler le poste de directeur adjoint aux relations de travail.

Georges Bibeau, directeur aux Relations de travail

Patrick Lemoine, directeur-adjoint aux Relations de travail

Au terme de ce processus marqué par l'excellence des candidatures, le comité de sélection a retenu celle de **Patrick Lemoine**. Policier à Montréal depuis 2002, Patrick était agent au PDQ 7 depuis trois ans. Au courant des dix dernières années, il a été moniteur et délégué syndical pendant plus de sept années. Félicitations à Georges et Patrick !

Départ à la retraite de Yves Gendron

Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres pendant deux mandats complets, c'est après huit belles et tumultueuses années à la Fraternité que Yves est récemment parti à la retraite. Toute l'équipe de la Fraternité lui souhaite d'en profiter pleinement et longuement ! Confrère aimé et respecté, ce joueur de tours devra se trouver d'autres victimes ! Bonne retraite Yves !

Actualités

Collecte de sang : objectif atteint

La collecte de sang du 4 avril a permis à soixante-quinze bienfaiteurs de donner de leur précieux liquide vital, ce qui représente exactement l'objectif visé. Au final, quarante-quatre policiers actifs, treize retraités et dix-huit civils ont participé lors d'une collecte coordonnée par le responsable des activités sociales de la Fraternité, Pierre Juteau, soutenu par une équipe de bénévoles dont une dizaine provenait de l'APPR. Bravo et merci à tous et à toutes !

Un premier don pour Pricilia Gosselin du PDQ 45. Autour, dans l'ordre habituel : Caroline Brouillard également du PDQ 45 et les bénévoles Claudette Boileau, Denis Leclerc et Rémi Gauthier.

À venir

Fête champêtre

> Le 6 juillet 2019 – 25e Édition !
> Billets disponibles auprès de votre représentant syndical

Renseignements : Chantal Hénault au 514 527-4161

Omnium de golf

> L'Omnium de golf de la Fraternité a lieu le 22 août au club de golf Montc[illegible]guori.
> Le prix est de 140 $ par personne et les profits seront versés au Fonds humanitaire de la Fraternité.

complet

Renseignements : Chantal Hénault au 514 527-4161

Fèves au lard

> Le 25 octobre 2019
> Coût du billet 7 $, en vente jusqu'au 14 octobre

Renseignements : Chantal Hénault au 514 527-4161

Diner reconnaissance de la journée des Fèves au lard

En 2018 avait lieu notre 52e Journée des fèves au lard, année lors de laquelle nous avons atteint **17 665 repas distribués**! Parmi les organismes ayant reçu l'aide du Fonds humanitaire, étaient présents *UN PROLONGEMENT À LA FAMILLE* représenté par mesdames Lucie Kuryluk et Véronique Couture, ainsi que le *LE RÉSEAU ENFANTS RETOUR* représenté par monsieur Patrick Bergeron.

LES TROIS PDQ AYANT VENDU LE PLUS DE REPAS DE FÈVES AU LARD

PDQ 42

Avec un total de 1293 repas distribués, le PDQ 42 était représenté par l'agente de soutien Catherine Dumas, le lieutenant Sébastien Urbain et le commandant Alain Cardinal. La somme de 4525 $ a été recueillie et nous tenons à souligner l'excellent travail de l'agente Julie Mazerolle et de toute son équipe du PDQ 42 qui a su relever le défi et garder son titre de championne! Chaque année la somme recueillie est redistribuée à plus de 14 organismes et associations de l'île de Montréal tels que le Club des petits déjeuners, les Olympiques spéciaux et la Fondation Starlight.

André Gendron, Alain Cardinal, Sébastien Urbain, Catherine Dumas et Line Carbonneau directrice adjointe du SPVM.

PDQ 3

Le PDQ 3 a distribué un total de 1245 repas, notamment grâce à l'agente sociocommunautaire et représentante syndicale à la condition féminine de la Fraternité, Julie Dupré, et grâce à l'agent sociocommunautaire Daniel Maheu. Plus d'une trentaine de livraisons ont été effectuées par le personnel du PDQ 3 et cette grande implication a permis de remettre 4380 $ aux organismes du secteur. Bravo!

Le vice-président exécutif de la Fraternité, André Gendron, Julie Lavoie, Julie Dupré, Daniel Maheu et Line Carbonneau

PDQ 45

Le PDQ 45 a distribué 1110 repas, ce qui représente une augmentation des recettes avec 300 repas de plus qu'en 2018! Près de 700 repas ont été distribués aux résidents de CITÉ RIVE et il nous a fait grand plaisir de recevoir de nouveau madame Desneiges Morin, une résidente très enthousiaste et très impliquée. C'est une somme de 3890 $ qui a été redistribuée aux organismes de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

André Gendron, Audrey Ferron, Serge-Dany Marin, Desneiges Morin, Karine Parent et Line Carbonneau.

Olympiques spéciaux : fidèles au poste !

La **Course au flambeau** des agents de la paix, la plus importante collecte de fonds annuelle au bénéfice des Olympiques spéciaux, réunit des dizaines de milliers de policiers, policières et agents de la paix derrière la flamme et ce, dans 35 pays. En plus de ses programmes destinés aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle, le mouvement encourage et facilite l'accès à des programmes sportifs réguliers et vise l'intégration sociale des athlètes vivant avec une déficience intellectuelle.

Le jeudi 16 mai dernier, il a fait plaisir à la Fraternité d'accueillir les coureurs qui participaient à la Course pour un léger goûter. La Fraternité en a profité pour remettre un chèque de mille dollars aux Olympiques spéciaux. Bravo à tous les participants et toutes les participantes !

Photo prise après que le vice-président aux Relations de travail de la Fraternité, Jean-François Potvin (deuxième en bas à gauche) ait remis au nom de la Fraternité un chèque à Francine Gendron, directrice générale d'Olympiques spéciaux Québec.

Les ours polaires

Le 23 février dernier, de courageux membres de la Fraternité participaient à une levée de fonds pour les Olympiques spéciaux baptisée Les ours polaires et consistant à se jeter dans l'eau glacée… une activité qui décoiffe !

Le vice-président aux Relations de travail de la Fraternité, Jean-François Potvin, s'adresse aux participants. Jean-François est membre de conseil d'administration des Olympiques spéciaux.

À l'extrême gauche, Jean-François Potvin, vice-président aux Relations de travail de la Fraternité, et à l'extrême droite, André Gendron, vice-président exécutif. Tous deux semblent ravis d'être sur le point de toucher l'eau !

Des membres de la Fraternité se donnant pour la cause !

Décès de monsieur Raymond-Marie d'Astous

Le 15 mars dernier décédait monsieur Raymond-Marie D'Astous, élu une première fois directeur au sein de la Fraternité en 1966. En mai 1969, il devenait secrétaire de la Fraternité, un poste qu'il occupera jusqu'en mai 1971, année lors de laquelle il sera élu trésorier, puis réélu secrétaire pour un mandat allant de mai 1973 à juin 1976. Durant ces années où il siégea au conseil de direction de la Fraternité, monsieur D'Astous a participé au débrayage général du 7 octobre 1969, un évènement marquant à Montréal. Il sera également président de la Fédération des policiers municipaux du Québec de 1974 à 1976. De 1976 à 1992, il agira de nouveau au sein de la Fraternité, mais à titre de permanent affecté aux blessés en devoir. Il sera en outre président de la Symphonie vocale au courant des années soixante et y chantera jusque dans les années 80. On peut dire que Raymond D'Astous a fait preuve d'un engagement exemplaire et impressionnant pour lequel il a d'ailleurs été honoré en 2007 par les Prix Policiers du Québec. Nos plus sincères condoléances à la famille et aux amis.

Décès de monsieur Jacques Dinel

Le 25 février dernier décédait monsieur Jacques Dinel, lequel a fait partie de la structure syndicale dès 1976. En décembre 1989 il sera élu au poste de secrétaire de la Fraternité et, en juin 1993, au poste de secrétaire-trésorier, poste qu'il occupera jusqu'en 1999. La famille nous a demandé de transmettre ses remerciements à la suite des beaux témoignages reçus lors des obsèques. Nous en profitons pour réitérer nos sympathies les plus sincères.

MERCI DE VOTRE CONFIANCE

Vous m'avez fait le grand honneur de me réélire par acclamation au poste de président de la Fraternité et c'est avec la plus grande sincérité que je vous remercie pour votre confiance. Soyez assurés que je continuerai de vous représenter avec cœur et énergie. Au fil des ans, nous avons traversé de nombreuses épreuves. Il y en aura d'autres, que nous affronterons également avec solidarité et détermination !

Les horaires : défi de la direction

J'ai beaucoup entendu parler des horaires dernièrement. Rappelons que lors des négos de 2011, la Ville nous avait demandé d'instaurer un projet pilote de 35-35-70, ce que nous avions accepté car il s'agissait d'une bonne idée pour améliorer la conciliation travail-famille et la santé de nos membres d'une part, et que, d'autre part, remplacer des horaires du 20e siècle par des horaires du 21e siècle était souhaitable. La satisfaction des membres avait été générale. Malheureusement, la Ville n'en avait eu que faire et, malgré la très vigoureuse opposition de la Fraternité, l'employeur avait mis fin au projet pilote, provoquant une forte dégradation des relations de travail et laissant de profondes cicatrices.

L'expérience me porte à rappeler que la volonté du Service et de la Ville représente la donnée essentielle en cette matière où l'employeur est maitre du jeu. Ce dernier devrait mieux expliquer ce qu'il veut dire lorsqu'il parle de nouveaux horaires, car nous savons que la saga de 2012-2013 a laissé des traces et que certains ont de grandes attentes en lien avec le 35-35-70, une voie que l'employeur a lui-même détruite dans le passé.

La Fraternité est toujours là pour défendre vos intérêts et notre histoire témoigne du fait que lorsque nous disposons d'un levier, nous n'hésitons jamais à l'utiliser. Dans le dossier des horaires, même si le seul levier est entre les mains de l'employeur, nous pousserons évidemment dans le bon sens, celui de vos intérêts et de la modernisation. Par contre, nous n'assumerons pas la responsabilité du Service, qui, cette fois, devra porter seul le fardeau qui lui appartient.

Président Yves Francoeur

Le meilleur chemin n'est pas toujours la ligne droite

Nous vous informions récemment par infolettre qu'environ une semaine après que la Cour suprême du Canada ait accepté d'entendre notre cause en appel, le Projet de loi 16 présenté à l'Assemblée nationale par le gouvernement comportait un article prévoyant expressément l'assujettissement des policiers et policières de Montréal à la loi 15 sur les régimes de retraite. Nous vous rappelions également que cela n'avait aucune incidence quant à notre entente avec la Ville sur notre régime de retraite et que le statu quo était intégralement maintenu. Le 7 mai dernier, la Fraternité a tout de même comparu devant la Commission sur l'Aménagement du territoire pour dénoncer le fait que le gouvernement intervienne législativement alors que le processus judiciaire était en cours et que la Cour suprême du Canada avait déjà accepté d'entendre la cause.

Ceci étant dit et même si c'est un peu technique, je me dois quand même de souligner que **cette démarche juridique a été le point de départ vers notre convention négociée de 2017**.

En effet, en avril 2016, nous avons demandé à l'arbitre de différend d'émettre une ordonnance de suspension d'audience en attendant que la Cour supérieure se prononce sur les requêtes de la Fraternité en lien avec la loi 15. En acquiesçant à notre demande, l'arbitre, par la suspension nous ayant été accordée, nous a ainsi donné l'opportunité d'intensifier nos moyens de pression et d'obtenir, un an plus tard, le règlement qui est devenu notre convention… Comme quoi le meilleur chemin n'est pas toujours la ligne droite !

Rapprocher les centres de décision des besoins

La **seconde recommandation** du ***Rapport final de l'administration provisoire sur la réorganisation du SPVM*** était destinée à la Ville et son objectif était *de corriger les problèmes de coordination et de redonner la responsabilité de la gestion des ressources humaines et financières au SPVM ou revoir les modalités de fonctionnement entre le SPVM et les services des ressources humaines et de finances*. A-t-on l'intention d'y donner suite ? La Ville de Montréal peut-elle ignorer les recommandations ayant suivi une période si turbulente et éviter de prendre tous les moyens de se remettre durablement en selle ? Poser la question c'est un peu y répondre. Une organisation aussi spécialisée que le SPVM doit bénéficier d'une autonomie suffisante et ne pas avoir à se débattre dans des dédales administratifs aussi inefficaces qu'inutiles. La sécurité publique a besoin d'efficacité, pas de bureaucratie.

Sur ce, bon été à tous et à toutes !

Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

Les horaires (encore)

La question des horaires de travail fait depuis longtemps partie des conversations récurrentes. L'épisode 2012-2013 du 35-35-70 aura laissé de profondes cicatrices. À l'époque, la Fraternité avait littéralement tout tenté pour maintenir en vie un horaire proposé par l'employeur et qui satisfaisait une grande majorité des membres. L'employeur n'avait rien voulu entendre et y avait mis fin après avoir fait une sortie médiatique ayant tué toute possibilité de maintenir le projet pilote.

Rappelons que l'employeur avait dressé une liste d'inconvénients et que des joutes politiques avaient été menées pour durablement ternir l'image du 35-35-70. La Fraternité l'avait défendu bec et ongles mais l'employeur avait tout de même largué cet horaire qu'il avait pourtant lui-même proposé.

Six ans plus tard, nous savons que la boite de courriel *progressons ensemble* du SPVM comporte un fort pourcentage de messages concernant cette question et que la tendance ne faiblit pas. Plusieurs d'entre vous, amers d'avoir perdu le 35-35-70 ou ne l'ayant jamais connu, réclamez des horaires mieux adaptés aux réalités de circulation, aux enjeux de conciliation travail-famille ou simplement, pour améliorer votre santé et votre qualité de vie. C'est d'ailleurs ce que nous avons toujours fait valoir auprès de celui qui est le maître du jeu en la matière : l'employeur.

À la suite de la dernière convention collective, quelques modèles ont survécu et le Service s'est servi de ces unités pour jauger des indicateurs de rendement et de satisfaction. Le directeur Caron constate que le vent continue de souffler sur la question. Lors de ses visites d'unités, le Directeur est même systématiquement questionné à ce sujet et il répond qu'il veut statuer avant le 31 décembre.

Beaucoup de travail a déjà été fait dans le passé et les réalités liées à l'offre de service 24/24 et 7/7 n'ont pas disparu. Autrement dit, les réalités invoquées par l'employeur en 2013 pour mettre fin au 35-35-70 sont demeurées présentes. Par conséquent, pour arriver à quelque chose, la volonté de l'employeur doit être inébranlable. Pour l'instant, ce qu'il envisage demeure nébuleux.

Pour notre part, nous savons que dans quelques unités, plusieurs ajustements peuvent faire une différence palpable sur la qualité de vie. Par contre, nous gardons en mémoire les frustrations qu'aura causées en 2013 le fait que l'employeur décide unilatéralement que l'horaire modernisé qu'il avait proposé n'était pas viable.

Évidemment, la Fraternité collaborera avec le Service puisque l'intérêt de ses membres est en jeu. Toutefois, nous ne nous gênerons jamais pour rappeler une réalité incontournable : le résultat de la démarche dépend de l'employeur.

Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 $ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...

Fraternité des policiers et policières de Montréal

On travaille pour vous !

Vos régimes d'assurance collective

En collaboration avec nos actuaires, nous analysons annuellement l'expérience de nos divers régimes d'assurance. Cette analyse nous permet d'évaluer les ajustements nécessaires aux cotisations. Des facteurs tels que l'inflation, l'intégration de nouveaux médicaments sur le marché ainsi que le montant des prestations payées influencent ces hausses de cotisation. Notons que la saine gestion de nos fonds d'assurance nous permet une hausse globale inférieure à celle du marché.

Rappelons également qu'à la suite de la mise en place de notre partenariat avec SSQ en août 2012, la révision des cotisations prend maintenant effet le 1er août de chaque année, le cas échéant.

LES HAUSSES QUI S'APPLIQUERONT À COMPTER DU 1ER AOÛT 2019 SONT RÉSUMÉES DANS CE TABLEAU :

	Actif	Retraité moins de 65 ans	Retraité plus de 65 ans
Maladie	4 %	2 %	-8 %
Dentaire	4 %	4 %	4 %
Voyage	18 %	4 %	4 %
Vie de base des membres	0 %	0 %	31 %
Vie de base des personnes à charge	0 %	0 %	300 %

NOTE : **les primes qui suivent sont désormais indiquées pour une période de deux semaines** à la suite du changement de fréquence de la paie.

Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

A. Assurance maladie

TARIFS – ASSURANCE MALADIE

ACTIFS	Prime par paie 1er août 2018	Prime par paie 1er août 2019
Plan individuel	**38,14 $**	**40,32 $**
Plan familial	**92,52 $**	**96,87 $**
Plan couple ou monoparental	**63,84 $**	**67,04 $**

* Attention : ces primes excluent la moitié de la contribution de l'employeur au montant de 16,24 $ au 2019-08-01, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective.

Pour membres actifs seulement.

NOTE IMPORTANTE CONCERNANT L'ACHAT DE MÉDICAMENTS

Remboursement des médicaments d'origine selon le prix de l'équivalent générique le moins élevé

Dans l'optique d'assurer la pérennité du régime d'assurance maladie, nous avons apporté un changement reflétant les meilleures pratiques du marché, soit la substitution obligatoire au générique. Cela signifie que le remboursement de vos médicaments d'origine est calculé selon le coût de leur équivalent générique le moins cher et ce, à 90 % moins la franchise de 5 $. Si vous preniez un médicament d'origine avant le 1er janvier 2019, cette règle sera en vigueur pour vous à compter du 1er juillet 2019. Nous vous recommandons de consulter votre médecin ou pharmacien afin de connaitre les options s'offrant à vous à propos du générique de votre médicament actuel.

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2018, LES NOUVEAUX RETRAITÉS NE PEUVENT QU'ADHÉRER AUX OPTIONS A, B ET F

RETRAITÉS MOINS DE 65 ANS AU 2018-08-01 – PRIMES POUR L'ANNÉE 2018 / 2019

PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	OPTION F
Individuel	76,96 $/rente 1 847 $/année	66,75 $/rente 1 602 $/année	60,91 $/rente 1 462 $/année	51,93 $/rente 1 246 $/année	15,90 $/rente 382 $/année	36,49 $/rente 876 $/année
Couple ou monoparental	132,75 $/rente 3 186 $/année	115,23 $/rente 2 766 $/année	105,09 $/rente 2 522 $/année	89,53 $/rente 2 149 $/année	27,47 $/rente 659 $/année	67,54 $/rente 1 621 $/année
Familial	153,88$/rente 3 693 $/année	133,51 $/rente 3 204 $/année	121,83 $/rente 2 924 $/année	103,79 $/rente 2 491 $/année	31,79 $/rente 763 $/année	72,96 $/rente 1 751 $/année

Retraités de moins de 65 ans : saviez-vous que pour diminuer le coût de vos primes, vous pouviez choisir votre plan d'assurance maladie en fonction de vos besoins ? La franchise par prescription varie entre 5 et 10 $. Il suffit de choisir l'option de plan qui répond le mieux à vos besoins !

N.B. Montants annuels arrondis 2018-08-01

RETRAITÉS MOINS DE 65 ANS AU 2019-08-01 – PRIMES POUR L'ANNÉE 2019 / 2020

PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	OPTION F
Individuel	78,50 $/rente 1 884 $/année	68,09 $/rente 1 634 $/année	62,13 $/rente 1 491 $/année	52,97 $/rente 1 271 $/année	16,22 $/rente 389 $/année	37,22 $/rente 893 $/année
Couple ou monoparental	135,41 $/rente 3 250 $/année	117,53 $/rente 2 821 $/année	107,19 $/rente 2 573 $/année	91,32 $/rente 2 192 $/année	28,02 $/rente 672 $/année	68,89 $/rente 1 653 $/année
Familial	156,96 $/rente 3 767 $/année	136,18 $/rente 3 268 $/année	124,27 $/rente 2 982 $/année	105,87 $/rente 2 541 $/année	32,43 $/rente 778 $/année	74,42 $/rente 1 786 $/année

N.B. Montants annuels arrondis 2019-08-01

Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

RETRAITÉS 65 ANS ET PLUS AU 2018-08-01 – PRIMES POUR L'ANNÉE 2018/2019						
PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	XTRA RAMQ
Individuel	23,36 $/rente 561 $/année	17,67 $/rente 424 $/année	12,26 $/rente 294 $/année	7,92 $/rente 190 $/année	14,74 $/rente 354 $/année	127,60 $/rente 3 062 $/année
Couple ou monoparental	43,19 $/rente 1 037 $/année	32,67 $/rente 784 $/année	22,65 $/rente 544 $/année	14,63 $/rente 351 $/année	27,24 $/rente 654 $/année	236,97$/rente 5 687 $/année
Familial	46,70 $/rente 1 121 $/année	35,35 $/rente 848 $/année	24,49 $/rente 588 $/année	15,82 $/rente 380 $/année	29,47 $/rente 707 $/année	255,22 $/rente 6 125 $/année

N.B. Montants annuels arrondis 2018-08-01

RETRAITÉS 65 ANS ET PLUS AU 2019-08-01 – PRIMES POUR L'ANNÉE 2019/2020						
PLAN	OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D	OPTION E	XTRA RAMQ
Individuel	21,49 $/rente 516 $/année	16,26 $/rente 390 $/année	11,28 $/rente 271 $/année	7,29 $/rente 175 $/année	13,56 $/rente 325 $/année	117,39 $/rente 2 817 $/année
Couple ou monoparental	39,73 $/rente 954 $/année	30,06 $/rente 721 $/année	20,84 $/rente 500 $/année	13,46 $/rente 323 $/année	25,06 $/rente 601 $/année	218,01 $/rente 5 232 $/année
Familial	42,96 $/rente 1 031 $/année	32,52 $/rente 781 $/année	22,53 $/rente 541 $/année	14,55 $/rente 349 $/année	27,11 $/rente 651 $/année	234,80 $/rente 5 635 $/année

N.B. Montants annuels arrondis 2019-08-01

B. Assurance voyage

TARIFS – (maladie hors Québec)		
ACTIFS	Taux par paie	
	2018-08-01	2019-08-01
Plan individuel	**3,00 $**	**3,54 $**
Plan familial	**5,89 $**	**6,95 $**
RETRAITÉS	Taux par rente	
	2018-08-01	2019-08-01
Plan individuel	**5,05 $**	**5,25 $**
Plan familial	**10,09 $**	**10,49 $**

TARIFS – ANNULATION VOYAGE		
ACTIFS	Taux par paie	
	2018-08-01	2019-08-01
Plan individuel	**0,24 $**	**0,28 $**
Plan familial	**0,59 $**	**0,70 $**
RETRAITÉS	Taux par rente	
	2018-08-01	2019-08-01
Plan individuel	**1,07 $**	**1,12 $**
Plan familial	**2,14 $**	**2,23 $**

C. Assurance-vie

Nous avons effectué une analyse approfondie de notre régime d'assurance vie car son expérience des dernières années est plutôt préoccupante à cause de ses importants déficits. Nous sommes donc à élaborer une stratégie afin de remanier notre régime d'assurance vie pour les retraités. Au cours des prochains mois, nous vous informerons des changements importants à venir en ce qui a trait aux hausses des cotisations et aux réductions des volumes de garanties disponibles. Ces changements sont essentiels pour assurer la pérennité du régime d'assurance vie.

TARIFS – ASSURANCE VIE

ACTIFS	PRIME 2018-08-01		PRIME 2019-08-01	
	Par paie	Annuelle	Par paie	Annuelle
Base 20 000 $	**3,52 $**	**92 $**	**3,52 $**	**92 $**
Base familiale 8 000 $ / 6 000 $ <65 ans	**1,14 $**	**30 $**	**1,14 $**	**30 $**
Supplémentaire (adhérent)	**GEL**	**GEL**	**GEL**	**GEL**
Supplémentaire (conjoint)	**GEL**	**GEL**	**GEL**	**GEL**

RETRAITÉS	PRIME 2018-08-01		PRIME 2019-08-01	
	Par rente	Annuelle	Par rente	Annuelle
Retraité de moins de 65 ans				
Base 20 000 $	**13,40 $**	**322 $**	**13,40 $**	**322 $**
Base familiale 8 000 $ / 6 000 $ <65 ans	**1,28 $**	**31 $**	**1,28 $**	**31 $**
Supplémentaire (adhérent)	**GEL**	**GEL**	**GEL**	**GEL**
Supplémentaire (conjoint)	**GEL**	**GEL**	**GEL**	**GEL**
Retraité de 65 ans et plus				
Base 10 000 $	**7,70 $**	**185 $**	**10,09 $**	**242 $**
Base familiale 5 000 $ / 2 000 $ 2 000 $ / 1 000 $	**0,80 $**	**19 $**	**3.19 $**	**77 $**
Additionnelle (par tranche de 10 000 $)* (adhérent)				
65 à 74 ans	**GEL**	**GEL**	**GEL**	**GEL**
75 ans et plus	**GEL**	**GEL**	**GEL**	**GEL**

*Possibilité maximale d'une tranche additionnelle de 10 000 $ sans preuve médicale, plus 8 tranches additionnelles de 10 000 $ avec preuve médicale. Par contre, vous ne pourrez dépasser le montant que vous possédiez la journée précédant votre 65e anniversaire, jusqu'à un maximum de 100 000 $.

Note : si votre conjoint(e) atteint 65 ans avant vous et si cette personne a souscrit à des tranches supplémentaires d'assurance vie, elle pourra les conserver jusqu'à concurrence de 30 000$, et ce, jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans.

Les augmentations pour assurance vie supplémentaire et additionnelle sont en pourcentage parce qu'elles sont en fonction de la table d'âge et du facteur *fumeur* ou *non-fumeur.*

Les montants des primes annuelles ont été arrondis.

Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie Pascal Poirier

Assurance décès, mutilation, accident (DMA)

Bonne nouvelle ! Les primes sont gelées pour la prochaine année.

NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LE DMA

Dans le cas d'une réclamation, un avis écrit de l'accident doit être transmis dans les 30 jours de la date d'accident à l'assureur et une preuve écrite de la perte doit être fournie à l'assureur dans les 90 jours de la date de cette perte. Donc, vous devez communiquer avec la Fraternité dans les premiers jours de l'accident afin que la Fraternité puisse faire les démarches qui s'imposent auprès de l'assureur.

D. Soins dentaires

TARIFS – SOINS DENTAIRES

ACTIFS	Taux par paie	
	2018-08-01	2019-08-01
Plan individuel	**5,90 $**	**6,78 $**
Couple/Monoparental	**25,82 $**	**27,50 $**
Plan familial	**47,96 $**	**50,52 $**

RETRAITÉS	Taux par rente	
	2018-08-01	2019-08-01
Plan individuel	**22,65 $**	**23,56 $**
Couple/Monoparental	**45,23 $**	**47,05 $**
Plan familial	**66,04 $**	**68,68 $**

*Attention : ces primes excluent la moitié de la contribution de l'employeur au montant de 16,24 $ au 2019-08-01, en vertu du paragraphe 18.02 de la convention collective.
Pour membres actifs seulement.

Précisions quant aux règles de participation au régime de soins dentaires pour les personnes à votre charge à compter du 1er août 2019 : la participation au régime de soins dentaires est facultative pour les personnes à votre charge. Si vous choisissez d'inscrire les personnes à votre charge au régime de soins dentaires de la Fraternité, vous devez faire votre demande dans les 31 jours suivant la date à laquelle la ou les personnes deviennent admissibles au régime pour la première fois et vous devrez maintenir la protection en vigueur pour ces personnes pour une **période minimale continue de 36 mois**. Toute demande d'adhésion soumise hors délai sera sujette à la clause d'adhésion tardive. Certaines exceptions peuvent s'appliquer pour les enfants de moins de 10 ans et les personnes à votre charge couvertes par un autre programme. Les règles de participation détaillées seront décrites dans la brochure, disponible sur notre site intranet à compter du 1er août 2019.

Il est possible d'ajouter sa conjointe, son conjoint ou un enfant de plus de 10 ans et ce, sans examen dentaire lors de la période de réinscription qui vient aux trois ans. La prochaine de ces périodes sera à l'été 2020 et entrera en vigueur le 1er août 2020.

Veuillez également noter que si un membre a plusieurs enfants et que l'un des enfants atteint l'âge de 10 ans et qu'il est couvert par le plan, les autres enfants ont droit aux mêmes couvertures avec le régime de soins dentaires de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Prenez toutefois note que les enfants de moins de 10 ans sont couverts d'emblée par le régime d'assurance dentaire gouvernemental et que ce que nous couvrons, c'est une panoplie de services non couverts par le gouvernement.

PAR AILLEURS, LES SOINS DENTAIRES MAJEURS AINSI QUE LES RESTAURATIONS COMPLEXES PRATIQUÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA NE SONT PAS COUVERTS PAR VOTRE RÉGIME DE SOINS DENTAIRES.

N'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de nous faire part de tout changement quant aux points suivants :

> changement d'adresse
> changement de statut civil
> naissance
> couple policier de la Ville de Montréal
(vous permettant ainsi de bénéficier d'une cotisation réduite pour l'assurance maladie)

LE CLUB DE PLEIN-AIR

DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Semaines thématiques cette année :
yoga, semaine entraînement fonctionnel, etc. Informez vous !

Soirées conférence de pêche et chasse au Club, animées par un passionné !

Nouveau sentier pédestre en préparation

Module de jeux pour enfants, planche à pagaie, canoë, pédalo, belvédère, cueillette de petits fruits...

Envie de nouveauté ?

Essayez la chasse à l'ours !

- Rabais de 100 $ pour une première visite !
- Organisez un groupe et obtenez un rabais !

Vous avez des idées ? Nous sommes à l'écoute !

Pour informations : Martin Blanchette001@gmail.com
Visitez-nous au: http://ccpppmtl.wixsite.com/ccpppmtl

Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres Éric Vermette

Priorité : santé mentale

En tout premier lieu, je vous remercie pour mon élection par acclamation ! Vous écrire en tant que vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres est un honneur qui marque le commencement d'un formidable défi pour moi, un défi pour lequel je ne ménagerai aucun effort !

Ceci dit, pour une première expérience dans la Flûte, je me contenterai d'énoncer, comme le fait déjà le titre, que ma priorité ira à la santé mentale des membres, une problématique de plus en plus présente dans le monde policier, où le travail est souvent extrême, la surveillance qu'on nous oppose, immense, et les enquêtes interminables (BEI, déontologie, etc.). Mais j'aurai l'occasion d'y revenir !

Pour l'instant, je vous laisse sur le dernier texte de Yves Gendron, vice-président sortant, un texte qu'il a écrit avant la fin de son mandat. J'en profite d'ailleurs pour le saluer et lui lever mon chapeau pour toutes ses années de bons services !

Éric Vermette
Vice-président

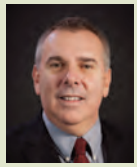

Yves Gendron
Vice-président sortant

Solidarité et détermination

Ces deux mots sont d'une importance capitale pour la Fraternité. Depuis sa création en 1950, notre solidarité et notre détermination résonnent dans les oreilles des décideurs politiques qui se sont frottés à nous. Mais au-delà de nos combats historiques, il y a des hommes et des femmes qui forment cette Fraternité. Il y a régulièrement des exemples de solidarité et de détermination et je tiens à vous faire part du vécu de Maxime Gagnon du PDQ 38 et d'Isabelle Pépin du Module vérification des antécédents.

Maxime est entré au SPVM en février 2015. Il a été muté au PDQ 38 en 2016 et faisait ce qu'il aimait le plus au monde. Le malheur a frappé le 20 juin 2016 alors qu'il s'entrainait au gym. Il a été frappé par une hémorragie cérébrale causée par une malformation près du cerveau. Le pronostic était plus que sombre. Il a été opéré d'urgence au cerveau, une opération suivie par dix jours dans le coma. Alors qu'il débutait sa réadaptation, il a dû se faire opérer à nouveau au cerveau et une erreur médicale enclencha un accident vasculaire cérébral (AVC).

Il a eu besoin d'une chaise roulante pour se déplacer pendant les 7 premiers mois de sa convalescence. Il peut maintenant marcher avec une canne. Il a dû réapprendre à parler et à prononcer pour se faire comprendre.

Cet incident a donc profondément changé sa vie et lui a fait réaliser beaucoup de choses sur sa famille, ses priorités dans la vie et à quel point il peut être difficile de réapprendre les petites actions du quotidien qui permettent d'être indépendant.

Il a donc passé environ dix semaines à l'hôpital et près de deux ans en réadaptation. Pendant ce temps, la Fraternité communiquait avec lui régulièrement pour s'enquérir de son état et de ses perspectives de retour au travail. Jamais il n'a laissé entrevoir un doute sur sa capacité de revenir travailler au SPVM. Ses limitations sont sérieuses, mais son courage et sa détermination à revenir au travail sont bien au-delà de ses handicaps.

Maxime démontre une résilience hors du commun. C'est un exemple pour nous tous et il fait en sorte de donner un sens

au titre de VP aux relations avec les membres.

En 2010, à l'âge de 35 ans, la vie d'isabelle Pépin a basculé. Elle est au Service depuis 1999. Elle était en parfaite santé. Elle s'entrainait pour le test TAP dans le but de participer à la mission de paix internationale en Haïti.

Lorsqu'elle s'est mise à ressentir des chocs électriques aux 2 jambes, elle était loin de se douter que sa mission en serait une toute autre. Elle devait maintenant se battre pour survivre.

Il y avait une chance sur 250 000 pour qu'elle soit atteinte du syndrome du Guillain-Barré. Comme si ce n'était pas assez rare, elle a eu le Guillain-Barré MILLER-FISHER, qui attaque le nerf optique, ajouté à cela une mastoïdite sévère des deux oreilles ainsi qu'une méningo-encéphalite virale. Pour faire un résumé, tout son corps ne répondait plus à aucun stimuli. Elle a dû être intubée. Elle était complètement paralysée.

Le pire pronostic était le décès. Le meilleur était la paralysie à vie.

Les spécialistes n'étaient pas très optimistes et ont informé ses parents que probablement elle ne remarcherait jamais et qu'ils devraient la placer en CHSLD.

Elle est demeurée 9 mois à l'hôpital. Paralysée de la tête aux pieds. Elle visualisait sa guérison et se revoyait marcher un jour.

Elle est revenue à 80% de ses capacités. Elle fonctionne bien, elle travaille, la vie est belle. Elle a des orthèses tibiales sur ses deux jambes pour l'aider à marcher. Pour illustrer, ce sont des tiges métalliques comme dans le film Forest Gump. Elle a dû réapprendre à marcher, à parler et à manger. En fait, toutes les activités simples de la vie quotidienne.

Elle est de retour au travail depuis 5 ans au Module vérification des antécédents (MVA). Elle adore son travail et je suis à même de témoigner du fait qu'elle est très appréciée de ses pairs et de ses gestionnaires. Elle est un atout indéniable pour ses collègues et pour le SPVM.

Le mot résilience fait partie intégrante de son vocabulaire.

Ces deux personnes auraient très bien pu être pensionnées, mais leur passion de la profession policière va au-delà de leurs restrictions physiques. Leur désir de servir la communauté et leur amour du travail policier font d'eux des exemples de solidarité et de détermination.

Je demeure persuadé que les efforts investis en SST au cours des dernières années ont un impact sur le très bas taux de décès en devoir depuis l'an 2000. Nous sommes à réécrire l'histoire et les statistiques.

Je souhaite que vous puissiez tous et toutes vous rendre à la retraite avec la santé.

Yves Gendron
Vice-président sortant

Huit ans déjà !

C'est avec des sentiments partagés que je quitte la Fraternité après avoir passé les huit dernières années au sein du conseil de direction en tant que VP à la Prévention et aux relations avec les membres.

Heureux de passer le flambeau à la relève et triste de quitter une équipe qui a su manœuvrer dans plusieurs tempêtes au cours de mes deux mandats. La santé et sécurité au travail (SST) est souvent perçue comme un empêcheur de tourner en rond par certains gestionnaires. Dans les faits, le travail effectué par les représentants paritaires (RP) est exceptionnel. Steeve Lagueux et Marie-Josée Clément sont d'ardents défenseurs de la SST et on ne sera jamais assez reconnaissants pour leur dévouement.

Le comité général de coordination en santé et sécurité au travail (CGCSST) prévu dans la convention collective, est un levier important pour le respect de la SST et fait l'envie des grands syndicats policiers au Canada. Le CGCSST est paritaire et un cadre du Service y est assigné en tant que co-président. Je me dois de souligner le passage du commandant Alain Cardinal de 2016 à 2019. Sa diplomatie a facilité le travail de tous.

En terminant, je souhaite la meilleure des chances au nouveau vice-président, Éric Vermette, qui fera un travail formidable ! Je le remercie également pour m'avoir laissé le privilège de vous écrire une dernière fois.

Au plaisir !

Yves Gendron
Vice-président sortant

Désorganiser la distribution des uniformes et des équipements pour tenter de sauver de l'argent

Je représente la Fraternité au sein du **comité paritaire uniformes et équipements,** lequel suit l'évolution nord-américaine afin que les policiers et policières de Montréal soient bien équipés. À ce sujet, on sait que la Ville de Montréal a décidé de procéder à une privatisation quasi-complète de la fourniture d'uniformes et d'équipements à ses employés et qu'elle a lancé en 2016 un appel d'offre à cette fin.

La Fraternité a toujours été extrêmement réticente à l'idée que l'on confie l'exclusivité de la distribution à un fournisseur externe et unique. En effet, nous craignions que la qualité de l'approvisionnement et du service à la clientèle soit malmenée. Dès le mois de mai 2016, nous avons écrit à la Ville afin de sensibiliser cette dernière au fait qu'il y avait plus de 200 fonctions au SPVM seulement, incluant patrouilleurs, enquêteurs et cadets policiers. Les préoccupations que nous avions alors exprimées étaient notamment en lien avec le temps d'attente et les manipulations pour le remplacement d'une pièce commandée mais de mauvaise grandeur, à la livraison des items, au choix des équipements avec des spécifications particulières, à la qualité et enfin, à la disponibilité des items. Nous avions également établi qu'il était hors de question qu'une compagnie privée ait accès à l'adresse privée de nos membres. Sans compter que nous estimions évident que nos membres seraient vraisemblablement au prise avec des problèmes d'approvisionnement, surtout lors de la commande annuelle et que cela occasionnerait la perte d'un précieux temps qui aurait plutôt dû être consacré à la sécurité publique.

Vice-président à la Recherche et aux communications Mario Lanoie

Sans surprise, la Ville, dans sa grande sagesse, a quand même procédé et doit maintenant gérer les problèmes qu'elle a elle-même générés.

Nous devons néanmoins saluer d'une part les efforts du SPVM pour corriger le tir avec la Ville, et d'autre part, le fait que nous soyons tenus au courant des efforts qui sont faits. Compte tenu de ces efforts, nous n'exposerons pas ici toutes les aberrations que nous avons pu constater ou dont nous avons été informés dans la distribution déficiente d'équipement ou d'équipement déficient.

Par contre, nous continuons à suivre le dossier de près et nous nous attendons au respect intégral de la convention ainsi qu'à la plus grande diligence pour la suite. La Ville doit régler les problèmes qu'elle a créés en s'engageant dans une voie dont nous lui avions pourtant souligné les écueils à grands traits.

MERCI DE VOTRE CONFIANCE !

J'ai récemment été réélu par acclamation au poste de vice-président à la Recherche et aux communications de la Fraternité. Je tiens donc à vous remercier de me permettre de continuer à servir vos intérêts !

Chaleur élevée, humidité et impact sur notre santé et sécurité

Les mois de juillet et août sont ceux où le soleil, la chaleur et l'humidité nous rendent tous vulnérables aux malaises, comme les coups de chaleur et l'épuisement dû à la chaleur. Normalement, le corps humain est capable de se débarrasser de la chaleur ou de la conserver pour se maintenir à une température à peu près stable. Mais dans des conditions extrêmes, par exemple lors d'un travail physique intense, combiné à une température chaude et humide, il arrive un moment où le corps est incapable d'éliminer la chaleur qu'il produit ou celle provenant de l'environnement. La température corporelle monte alors en flèche et atteint rapidement des niveaux dangereux qui peuvent entraîner la mort.

Travailler à la chaleur comporte des risques encore plus grands lorsque surviennent les premières journées de canicule. Le corps a besoin de temps pour s'habituer à un changement de température à la hausse. Nous profitons de ce début de période estivale afin de vous rappeler quelques consignes pour reconnaitre et prévenir les coups de chaleur.

Attention… Vous remarquez qu'un collègue a des propos incohérents, qu'il a une perte d'équilibre, qu'il y a perte de conscience ? Ce dernier est victime d'un coup de chaleur et il est en danger !

Soyez attentif aux signes et symptômes qui pourraient être le début d'un coup de chaleur (grande faiblesse, grande fatigue, étourdissement, vertige). Et surtout, signalez les comportements inhabituels à vos compagnons de travail ainsi qu'à votre officier.

Marie-Josée Clément et Steeve Lagueux, représentants paritaires à la prévention en santé et sécurité du travail

QUELQUES CONSEILS PRÉVENTIFS DE BASE

Afin de prévenir un coup de chaleur, il faut...

> Boire beaucoup d'eau et commencer à en boire dès le début de la journée, avant que la soif ne se manifeste, afin de diminuer le risque de déshydratation. La soif n'est pas un bon indicateur de déshydratation.

> Boire un verre d'eau toutes les 20 minutes même si on n'a pas soif.

> Alléger la charge de travail par des cycles courts (travail/repos).

> Prévoir des zones d'ombre ou s'installer si possible dans un endroit frais, à l'air climatisé, pour aider le corps à contrôler sa température.

> Éviter les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées, car ces liquides font perdre des fluides corporels.

SALUTATIONS

Nous ne pouvons conclure sans remercier la collaboration et l'appui de notre patron SST du côté syndical des huit dernières années, Yves Gendron, en lui souhaitant une belle et longue retraite pleinement méritée !

Merci Yves, bonne continuité remplie de santé, et au plaisir!

Par cette même occasion, nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau patron SST du côté syndical, Éric Vermette.

Bon été et nous vous souhaitons de belles vacances !

Références :
- *Dépliant de la CNESST « Attention au coup de chaleur »*
- *Dépliant de la CNESST « Comment reconnaître un coup de chaleur »*
- *Dépliant de la CNESST « Travailler à la chaleur... ATTENTION »*
- *Prévention au travail de la CNESST et l'IRSST, Volume 17, no 2*
- *Centre patronal de SST « Les contraintes et le confort thermiques »*

Fausse alarme !

Le 24 mai dernier, le Comité de déontologie policière a rendu une décision[1] qui blanchit deux policiers de tout reproche à l'occasion d'un appel pour une alarme qui s'est déclenchée dans une entreprise de recyclage de métaux. Le Commissaire à la déontologie policière reprochait aux deux agents d'avoir fait une enquête incomplète puisqu'ils n'ont pas été en mesure de constater qu'un vol de 125 000$ était en cours lors de leur vérification des lieux.

La preuve a démontré que la vérification des policiers a duré dix (10) minutes et que ces derniers n'ont rien constaté d'anormal. Ils ont fait le tour du bâtiment sombre en pleine nuit. Les policiers n'ont pas été en mesure d'identifier de signe d'infraction et n'ont pas remarqué la présence de deux coffres-forts. Suite à leur vérification des lieux, ils ont conclu à une fausse alarme.

Le juge administratif Pierre Drouin rappelle que les policiers, lors de leur vérification, sont soumis à une obligation de moyen et non de résultat. Ainsi, ce n'est pas parce qu'un policier, par erreur ou malchance, ne constate pas un élément manifeste d'une infraction qu'il commet une faute déontologique. Ce n'est pas le résultat de l'enquête qu'il faut analyser, mais les moyens utilisés.

Comme le disait le juge Godbout dans l'affaire Dumont :

> *« Il devient malheureusement de plus en plus fréquent que l'on prétende presque automatiquement au manquement déontologique lorsqu'une enquête policière qui avait conclu à l'inexistence d'un délit est contredite par des événements qui surviennent par la suite et qui confirment la version contraire. »*

Le Comité a, à bon droit, conclu que les agents n'ont pas commis la faute déontologique reprochée par le Commissaire dans les circonstances.

[1] *Commissaire à la déontologie policière c. Cuerrier, 2019 QCCDP 25*

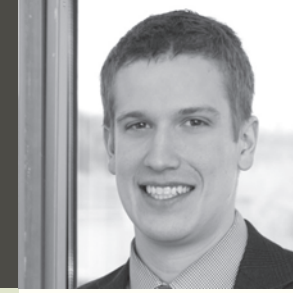

Me Félix Martineau, Roy Bélanger avocats

Un gobelet qui va loin

En début d'année, la Cour d'appel du Québec a analysé[2] une technique policière utilisée pour obtenir l'ADN d'un suspect. Ce dernier est suspecté du meurtre d'une prostituée ayant d'abord été agressée sexuellement. La police voulait obtenir l'ADN du suspect pour faire une analyse génétique et comparer les résultats avec les substances corporelles prélevées sur une victime. Pour ce faire, un agent double a obtenu, en débarrassant la table d'un restaurant, un gobelet de café utilisé par le suspect. Les tribunaux ont alors été appelés à déterminer si le suspect avait une expectative de vie privée sur l'élément de preuve recueilli par la police, soit, le gobelet.

Pour les tribunaux, il s'agit d'examiner l'ensemble des circonstances et de décider si la façon dont s'est comportée une personne à l'égard d'une chose permettrait à un observateur raisonnable de conclure qu'elle a renoncé à revendiquer le droit au respect de sa vie privée. Cette chose a-t-elle été laissée de façon définitive ou non? A-t-elle été laissée dans un lieu public, semi-public ou privé? A-t-elle été laissée dans un endroit accessible au grand public ou à un groupe de personnes plus ou moins restreint? Y a-t-il d'autres raisons valables qui permettent de conclure ou non à la renonciation au droit au respect de sa vie privée?

La Cour d'appel conclut que le suspect a librement choisi d'abandonner sa tasse et que l'enquête policière ayant permis d'établir son empreinte génétique n'est pas condamnable, vu les circonstances.

Uber : « taxi » sans permis

La juge Chantal Paré de la Cour municipale de Laval a rendu une décision[3] sur l'application de l'article 396 du *Code de la sécurité routière*, soit une infraction pour ne pas avoir porté correctement sa ceinture de sécurité. Le défendeur, qui est un chauffeur Uber, a soulevé l'exception prévue au deuxième alinéa dudit article qui exempte les chauffeurs de taxi du port obligatoire de la ceinture de sécurité. La poursuite a argumenté que Uber n'est pas une compagnie de taxi, mais bien un système de covoiturage citoyen.

Après analyse, l'honorable juge Paré conclut qu'un **chauffeur Uber** dans l'exercice de ses fonctions doit être considéré comme un chauffeur de taxi et, de ce fait, **est exempté du port de la ceinture de sécurité**.

En l'espèce, la preuve démontre que le défendeur est inscrit comme chauffeur pour Uber. Au moment où il est intercepté, il vient de laisser un client. Durant l'interception, alors que le policier est à lui dresser sa contravention relativement à sa ceinture, il reçoit un message pour prendre un client pour une course. Le tribunal est d'avis que le défendeur est dans l'exécution de ses fonctions et l'acquitte de l'infraction prévue à l'article 396 du CSR.

[2] D'Amico c. R., 2019 QCCA 77

[3] Ville de Laval c. Rachdan, 2019 QCCM 2

Caisse Desjardins des policiers et policières

CONSULTATION DES MEMBRES

LA NATURE COOPÉRATIVE DE VOTRE CAISSE, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Aidez-nous à améliorer la distinction coopérative de votre caisse en répondant à notre courte consultation!

Consultation anonyme
15 questions à choix de réponses

En ligne,
www.caisse-police.com

En personne,
dans l'un de nos centres de services

En tant que membre, vous avez le pouvoir d'influencer les décisions de votre coopérative financière.

Nos administrateurs : vos représentants !

Toujours à l'écoute de vos commentaires et suggestions

Mario Desrochers
Président
(policier retraité)

Jacques Dextradeur
Deuxième vice-président
(policier retraité)

Louis Audet
Administrateur
(policier retraité)

Katerine Bélanger
Administratrice
(policière active)

Guy Lefrançois
Administrateur
(policier retraité)

Bernard Pettigrew
Administrateur
(policier actif)

Clément Rose
Administrateur
(policier retraité)

Robert St-Jean
Administrateur
(policier retraité)

Desjardins

www.caisse-police.com
pour mieux vous informer !

SIÈGE SOCIAL
460, rue Gilford, Montréal (QC) H2J 1N3

téléphone : 514.VIP(847).1004
sans frais : 1.877.VIP(847).1004
télécopieur : 514.487.1004

CENTRES DE SERVICES
Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec—Montréal
Québec
Centre de service conseil ENPQ
Outaouais

Caisse Desjardins des policiers et policières

CAISSE-POLICE RISTOURNE POUR UNE 26e ANNÉE CONSÉCUTIVE

Quelle autre institution financière en fait autant ?

Ristourne individuelle	
Sur le volume d'affaires Crédit	657 217 $
Sur le volume d'affaires Épargne	668 294 $
Nouveau !	
Ristourne produits	588 926 $
Ristourne collective	
Fonds d'aide au développement du milieu	258 800 $
Dons et commandites	40 305 $
Avantages membres Desjardins	643 240 $
Offre de services Appartenance	
Forfaits de tarification VIP	178 300 $
Hypothèque qui déménage	159 900 $
Ristourne La Personnelle	
Rabais de 25 $ au renouvellement des contrats auto et habitation	142 625 $
Retour total à la communauté policière pour l'exercice 2018	**3 337 607 $**

Le dépôt des ristournes a été effectué dans la semaine du 27 mai dernier.
Tous les détails au www.caisse-police.com

514.847.1004 | 1.877.847.1004

Desjardins

Association athlétique et sportive

Sylvain Bois, président

Saison de hockey de la ligue Sportsfrat

La saison régulière de hockey de l'Association sportive 2018-2019 est terminée depuis le 28 mars. Après 42 parties, les champions de la saison régulière sont les Canadiens ! Leur capitaine, Félix Gagnon, a su mener son équipe avec leadership pour ainsi devancer ses rivaux, soit les Hawks, les Bruins et les Kings.

Depuis plusieurs années, nous invitons nos joueurs à participer à la finale *consolation* et à la grande finale au Centre Bell. C'est avec un énorme plaisir que nous disputons dans une atmosphère de série la partie opposant pour la *finale consolation* les Bruins et les Kings !

Grande finale entre les Canadiens et les Hawks. Une bonne rivalité entre les deux équipes nous a permis d'assister à une très belle finale. Des jeux rapides et une grande soif de victoire chez les deux équipes ! Les grands gagnants de la saison et de la finale pour gagner la coupe Sportsfrat sont les Canadiens ! Félicitations !

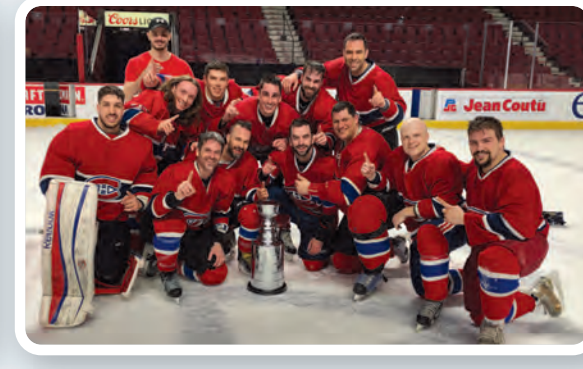

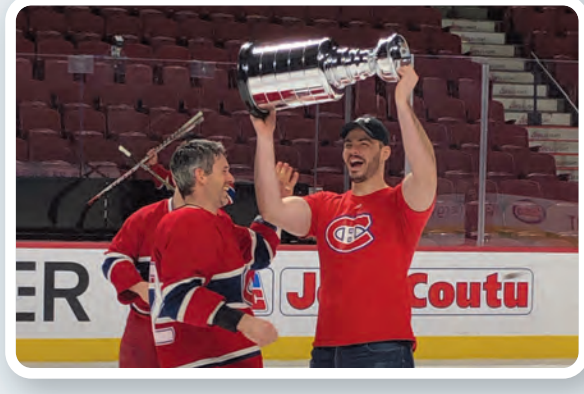

Comme toutes les années, nous récompensons pour leur implication deux équipes en participant à une joute d'une heure et demie au Centre Bell. Les équipes participantes ont été organisées par Sylvain Cyr. Une demande spéciale m'avait été faite par Sylvain Cyr et par Martin Roberts pour permettre à un adulte autiste de pouvoir faire le tour de la glace sur la machine resurfaceuse. Il était tellement heureux de pouvoir être sur la même glace que les Canadiens de Montréal et de pouvoir être au centre de la patinoire pour une photo officielle ! Bravo pour votre geste d'avoir permis la réalisation d'un rêve !

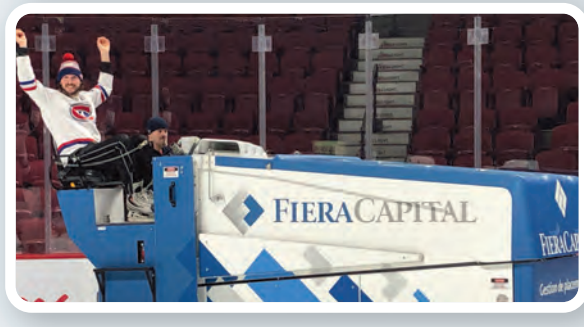

Tournoi Sûreté du Québec à Victoriaville

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accompagné notre équipe de hockey dans la classe Open pour 3 jours de compétition intense. Nous avons une très belle et bonne relève. Malheureusement, nous nous sommes inclinés en prolongation par la marque de 3 à 2. Félicitations les boys ! Vous formez une belle équipe et nous irons en 2020 compétitionner de nouveau à Trois-Rivières pour tenter de remporter le championnat de la classe Open !

Tournoi week-end hockey Boston

Félicitations à notre équipe Sportsfrat pour avoir remporté la finale de la classique week-end hockey disputée pour l'année 2019 à Boston, Massachusetts. Un merci tout spécial à Sébastien Létourneau pour avoir mis de l'avant une équipe compétitive et avoir ainsi fait de Montréal l'équipe à battre lors de la prochaine édition du *week-end hockey 2020*.

Ligue de Sportsfrat

En juin, les inscriptions ont débuté pour la ligue de hockey de la Fraternité.

Nous désirons toujours améliorer la ligue ; si vous avez des suggestions, je suis ouvert à en discuter en comité. En octobre prochain, les travaux sur la glace 1 seront terminés à l'aréna St-Michel et nous pourrons ainsi jouer sur une meilleure glace avec des chambres des joueurs toutes neuves !

Comme pour la saison 2017-2018, nous désirons avoir des équipes de 17 joueurs chacune. Pour ce faire, nous devrons être proactifs dans la recherche des joueurs et ainsi maximiser le plus de joueurs présents à chacune des parties.

À surveiller dans chacune de vos unités sur le tableau de la Fraternité, l'affiche pour le début des inscriptions de la meilleure ligue de Montréal !

Ligue d'été du soccer masculin Ligue Concordia

Le 15 mai débutait la saison pour nos équipes : les jeunes dans la division 2 et les 35 ans et plus. L'équipe des jeunes et celle des 35 ans et plus participeront encore une fois cet été dans la ligue Concordia de Montréal.

Recrutement :
Pour ceux intéressés à se joindre au C.S. Montréal, voici les coordonnées des responsables de chaque club :

C.S. Montréal : Julien Sanscartier 514 704-7039
C.S. Montréal 35+ : André Belotte 514 280-2892

Soccer

Nos équipes sont en préparation pour participer au 40e anniversaire du tournoi de soccer NAPST (North American Police Soccer Tournament) du 11 au 13 Septembre prochain.

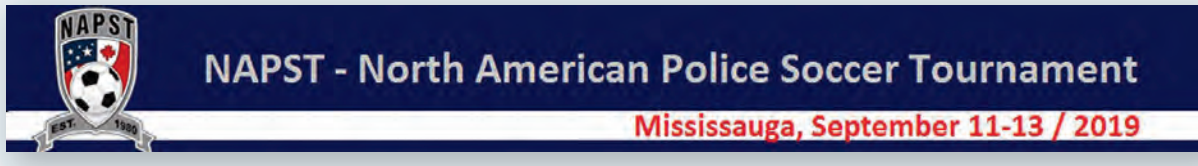

Bravo à l'équipe des jeunes en soccer ; ils ont terminé en première position dans la ligue d'hiver Total Campo à Laval. Avec 13 victoires et 17 matchs, ils étaient assurés de participer aux séries pour une deuxième année consécutive.

En série, les résultats ont été moins concluants pour notre équipe car elle s'est inclinée en demi-finale. Bravo pour l'excellente saison et bonne chance pour la prochaine, en ligue d'été !

Regular Season

#	Teams	GP	W	L	T	GF	GA	+/-	PTS
1	CS MONTREAL	15	11	4	0	76	47	29	33
2	INTERMILAN	15	9	2	4	68	44	24	31
3	RED STARS 2	14	9	3	2	77	43	34	29
4	NIGHTRAGE	15	7	6	2	39	43	-4	23
5	FC CHALLENGER	15	6	4	5	41	40	1	23
6	SS MISCHIATE	15	4	9	2	48	61	-13	14
7	FC FOREIGN	15	4	10	1	38	68	-30	13
8	CRYSTAL M PALACE	14	0	12	2	32	73	-41	2

Haut : Darik Ladouceur (Techniques policières Ahuntsic), Victor Quiroz (SPVM), Simon Savoie Gargiso (SPVM), Julien Sanscartier (SPVM), Rémi Laplante, Yusuf Karasayili (TP Ahuntsic), Tchekov Saint-Fleur.

Bas : Georges Chakour, Francis Robitaille-Pagotto (SPVM), Mathieu Blais, Philippe Bernard Thomassin (SPVM), Jean-Francois Fournier.

SPVM manquants : Jordon Baptiste, Anthony Cerezo, Philippe Lapointe.

Partenariat avec le Service

C'est avec plaisir que je vous annonce que prochainement votre Association Sportive et le SPVM s'uniront pour faciliter la diffusion de l'information qui sera présente sur le site sportsfrat.ca mais également sur le site du SPVM, notamment en ce qui a trait aux événements à venir ainsi qu'aux résultats des compétitions en cours. Par ailleurs, le SPVM désire de nouveau s'impliquer dans le cheminement des athlètes voulant participer au WPJG.

WPFG 2019 Chengdu (Chine)

Afin que Montréal puisse être bien représentée, j'ai demandé à plusieurs occasions d'obtenir le nom des athlètes qui participeront aux prochains jeux du 8 au 18 août 2019, ainsi que la ou les disciplines dans lesquelles vous seriez inscrits. Malheureusement, je n'ai reçu que peu de retour à ce jour. Dès que j'aurai vos inscriptions et horaires de compétition, je pourrai diffuser sur nos médias vos résultats sur sportsfrat.ca et sur intranet SPVM. Vous avez encore un peu de temps pour me retourner votre coupon d'inscription.

WPFG 2019

COUPON D'INSCRIPTION POUR LES PROCHAINS JEUX À CHENGDU (CHINE) EN AOÛT 2019

Nom : ..... Prénom : .....

Lieu de travail : .....

Courriel personnel : .....

Cellulaire : .....

Dans quelle discipline prévoyez-vous vous inscrire ? .....

.....

Voulez-vous les uniformes de votre association sportive ? ☐ oui ☐ non

Faire parvenir le coupon d'inscription à l'attention de :
Sylvain Bois, **Association athlétique et sportive FPPM**

Jeux Nord-Américains Policiers-Pompiers Longueuil 2020

En 2020 aura lieu à Longueuil la deuxième édition des JNAPP. Les organisateurs sont à la recherche de responsables pour diriger les disciplines suivantes :

> Basketball
> Course 10km
> Cyclisme
> Duathlon
> Judo
> Karaté
> Natation
> Soccer
> Tir au poignet
> Volleyball

Merci pour votre grande collaboration. Pour de plus amples informations, communiquez directement avec le responsable des JNAPP au 450 628-1020

Basketball

La défense de notre équipe de basketball a eu lieu du 17 au 19 mai dernier dans la ville de London, Ontario. Notre équipe sportsfrat s'est inclinée par la marque de 54 à 48 contre l'équipe de Niagara Falls. Notre équipe avait disposé par 30 points de la même équipe en ronde préparatoire. Bravo et bon succès pour la prochaine édition du tournoi qui aura lieu à Niagara Falls en 2020 !

Bonne saison à tous !

Pour de l'information sur les activités de l'Association athlétique et sportive, communiquez avec le président, Sylvain Bois à sylvainb@fppm.qc.ca ou au 514 527-8305.

Yvan Côté, président

Quelle magnifique saison !

Votre Symphonie vocale vient de terminer sa 63e saison, qui allait de septembre à mai. Une saison remplie de surprises, de belles rencontres et de bonheur en général. Je dis *en général* parce que la perte d'amis ou d'êtres chers n'est jamais réjouissante. Néanmoins, nous avons connu une saison tout-à-fait exceptionnelle quant à la quantité de concerts et de nouveaux endroits visités.

Votre Symphonie vocale a atteint un niveau de notoriété et de respectabilité qu'on peut qualifier d'unique. Comme vous le savez sûrement, il n'y a qu'une seule chorale syndicale en Amérique du Nord où tous les choristes appartiennent au même corps de police. Une seule chorale qui accompagne nos policiers et policières décédés et qui se produit dans diverses résidences et églises avec un répertoire varié. Cédulés pour chanter à l'Institut Nicolet le 13 mai dans le cadre de la Journée commémorative, la cérémonie a été annulée à cause des inondations. Au moment d'écrire ces lignes, votre Symphonie vocale était donc en vacances de concerts et de pratiques jusqu'au lendemain de la Fête du Travail, en septembre. Nous demeurons toutefois disponibles pour les décès.

La perte d'un grand ami

Le 8 avril dernier, nous avons eu le malheur de perdre notre fan #1 en la personne de M. Louis Limoges, propriétaire de la compagnie Pied-Mont Dora de Ste-Anne-des-Plaines. M. Limoges s'est attaché à la Symphonie vocale en 1981 en même temps que l'arrivée de son grand ami Jean-Jacques Adam comme choriste. M. Limoges a suivi la Symphonie pendant 38 ans en assistant à plusieurs concerts, en amenant bon nombre de nouveaux adeptes, en finançant des billets et des programmes de spectacles, en offrant ses traditionnels sacs de produits Pied-Mont Dora lors de la Journée de golf de la Symphonie, en organisant un concert dans sa ville, en recevant toute la Symphonie dans une cabane à sucre et ainsi de suite. La Symphonie vocale s'est faite un devoir d'être présente aux funérailles de M. Limoges et de l'escorter jusqu'au bout. Bon repos mon cher Louis et merci !

Merci à nos associations

Encore une fois cette année, la Symphonie vocale bénéficie de la grande générosité de nos associations. Leurs contributions annuelles permettent notamment aux choristes et à leurs conjointes et conjoints de profiter d'un beau week-end dans un endroit chic, hors de la ville, pour les remercier de leur implication durant l'année. Il est clair que nous ne pourrions pas nous offrir un tel luxe sans le support de nos associations, que je remercie profondément.

Quelques nouvelles de la SVFPPM

La magnifique camionnette de la Symphonie vocale est dorénavant stationnée au C.O. Est. Merci à la Direction du Service de faciliter cette aire de stationnement.

Votre Symphonie vocale a tenu sa journée de golf annuelle (la 25e !) le 25 mai 2019 au Club de golf Farnham et 148 golfeurs ont foulé le parcours de 18 trous alors que 166 repas ont été servis !

Votre Symphonie prépare son concert biennal 2020 qui se tiendra à la salle de spectacles Leonardo da Vinci à St-Léonard, le 18 avril 2020 à 19 h 30 ainsi que le 19 avril 2020 à 14 h. Les billets seront en vente au coût de 25 $ à compter de l'automne. Je vous en reparle dans la prochaine édition.

Yvan Côté, président

Pourquoi pas ?

Je sais que certains d'entre vous sont intéressés à se joindre à la Symphonie vocale mais hésitent pour toutes sortes de raisons. La raison qui semble ressortir en est une d'obligation quant à l'assiduité. C'est vous, et vous seul, qui gérez votre temps et vos présences à la Symphonie. Vous recevez une liste de dates pour les pratiques ainsi qu'une liste des concerts et vous décidez de votre présence. Vous n'avez pas à vous rapporter à qui que ce soit. Ça doit être agréable et invitant pour vous de venir chanter sinon, on y perd toute la beauté de la chose !

Le seul conseil que je peux donner aux personnes hésitantes c'est de venir assister à une pratique le lundi soir à 19h à la Fraternité afin de vous familiariser avec le groupe, le type de chansons et de constater tout le plaisir que nous avons ensemble. Vous aurez une très bonne idée du groupe que nous sommes et je répondrai à vos questions s'il y a lieu.

L'été de la Symphonie

Mis à part le fait que la Symphonie vocale demeure disponible pour des funérailles, les choristes vont profiter de la période estivale pour refaire le plein d'énergie en vue de la prochaine saison. N'oubliez pas que nous sommes toujours très intéressés à accueillir d'autres choristes parmi votre belle Symphonie. La pérennité de ce groupe ne tient qu'à vous.

Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est ouverte toute grande et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre, juste d'avoir envie de chanter ! Si vous désirez des informations, appelez-moi : Yvan Côté, 514 258-0475.

Saviez-vous que...

EN 1897, le chef Carpenter du Bureau des détectives du SPM dote son département de six bicycles pour la patrouille.

En **1902**, le grade de sergent-détective est créé et le chef obtient du Comité de la police la division des détectives en deux classes.

(José Rico, p. 23)

1900 - 1903, LES UNIFORMES

Dans la période 1900 – 1903, la force de police de Montréal tend à se distinguer des autres corps ou organismes existant dans la ville par le port d'un uniforme distinct. À cette fin, elle ne craint pas de faire comparaître devant le Comité tout officier ou connétable étranger à la force portant un uniforme identique à celui de Montréal ou qui donne un titre pouvant prêter à confusion.

1909 - 1917, NOUVEAUX POSTES DE POLICE

De 1909 à 1919, soit pendant une courte période de huit ans, le Département de police fait l'acquisition de 14 nouveaux postes. De 19 unités en 1909, le nombre de postes de police passe à 26 unités en 1910 et à 33 de 1911 à 1918. Cet accroissement considérable est en grande partie causé par les nombreuses annexions de la Cité. Les effectifs de ces postes ne sont toutefois pas nombreux. En 1914, les effectifs ont légèrement augmenté, leur moyenne étant, pour les dix postes créés depuis le 30 décembre 1909, de 20 hommes par poste. En 1918, la moyenne des effectifs rattachés aux 15 postes est de seulement 14 hommes par poste.

(Jean Turmel, 1909 - 1971 p.p. 56 - 57)

AU COURS DE L'ANNÉE 1910 seulement, la Cité fait l'annexion de dix villes et villages. Ces diverses annexions entraînent une augmentation de la population de 20 000 habitants et posent des problèmes quant aux ressources matérielles, à la répartition du personnel policier et à l'intégration des forces policières de ces municipalités. Les effectifs policiers demeurent toujours insuffisants pour répondre aux besoins nouveaux et plus intenses.

1910 - 1918, EXIGENCES DU SERVICE

À son entrée, le constable est entraîné aux exercices militaires, à la gymnastique, au jiu-jitsu, au tir au révolver et assiste à des lectures sur le Manuel de police. Sur la recommandation favorable du capitaine instructeur, le surintendant lui permet alors de revêtir son premier uniforme. Au début des années 1910, un cours de sauvetage sera inscrit au programme de formation des aspirants constables.

Jean-Marc De Nobile, Communicateur – Musée de la Police de Montréal

1921, CHANGEMENTS AU BUREAU DE LA SÛRETÉ

En 1921, le directeur Gaudet apporte certains changements au bureau de la Sûreté. En vue de mieux coordonner et superviser le travail, une recommandation avait été faite en ce sens par le bureau de recherche municipal de New-York. M. Gaudet divise les détectives en groupe de dix à douze hommes **et il forme des équipes spéciales pour les meurtres, les vols à main armée et les autres délits d'importance**. De plus, la coordination du travail d'enquête effectué dans les districts par les constables spéciaux est confiée à la Sûreté.

En avril 1921, en accord avec le directeur Gaudet et la commission administrative, le chef Bélanger **établit des relèves de huit heures au lieu de six heures**. **Après sept mois d'essai le chef revient au système de six heures,** celui-ci permettant, selon lui, de distribuer un plus grand nombre d'hommes en devoir.

(Jean-Turmel, 1909 – 1971, p. 104)

1948 L'Escouade de la moralité juvénile deviendra le Bureau préventif en 1948 et ce, afin de mieux répondre aux nouveaux besoins que pose la délinquance juvénile. Ne comprenant que cinq policiers en 1941, son effectif connaît une expansion considérable dans la période après-guerre, pour se stabiliser finalement autour de

80 personnes en 1952. À l'exception de son officier en charge, tout le personnel policier relève de la gendarmerie. En 1950 on y nommera deux policières au grade de sergent.

(Jean-Turmel, 1909, 1971, p. 203)

1952, RÉORGANISATION DE LA REVUE DES AGENTS DE POLICE

Jean-Paul Lapointe

Le 16 janvier 1952, le président de la Fraternité des policiers de Montréal, monsieur Jean-Paul Lapointe, réorganise la revue (*l'ancêtre de la Flûte*) sur une base solide. En deux mois, avec l'aide du lieutenant Soucy, il la remet sur une base d'affaires. De ce fait et grâce aux économies réalisées, la revue rapporte de meilleurs bénéfices à la Fraternité.

Source : Le Lieutenant J.P. Lapointe, dix ans de réalisations, Revue des agents de police, vol. 12, no 10, p.9.

1952, TRANSFERT DE PERSONNEL AU SERVICE DE SANTÉ

Le 1er mai 1952, une mesure est adoptée pour libérer le Service de police de Montréal de certaines responsabilités qui peuvent être remplies par d'autres services municipaux. Le personnel médical est donc transféré au Bureau de la Santé.

1954, RÉORGANISATION DU FONDS DE PENSION À L'ABR

En 1954, le fonds est réorganisé suivant le plan directeur original.

Les bénéfices de cette organisation impérieuse ne tardent pas à se faire sentir: en 1957, l'actif passe à 9 000 000 $ et les excédents annuels dépassent le million de dollars.

Le plan d'acquisition d'immeubles permet à plus de 250 membres de devenir propriétaires et le président espère que d'ici cinq ans, plus de mille policiers auront bénéficié de cet avantage.

Source : Le Lieutenant J.P. Lapointe, dix ans de réalisations, Revue des agents de police, vol. 12, no 10, novembre 1957, p.21.

(Jean-Turmel, 1909, 1971, p. 202)

1954, CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION POUR LE FUTUR CENTRE SOCIAL

Les bases de la campagne de souscription pour le futur centre social sont jetées. **Le président Lapointe offre à l'Athlétique de collaborer avec la Fraternité et de s'occuper des loisirs des membres.**

Août 1954, la campagne de souscription rapporte 250 000 $ de la part du public sans compter la mise de fonds de la Fraternité.

La construction du centre social commence et neuf mois plus tard, soit le 1er juillet 1955, le centre social situé au 480 de la rue Gilford à Montréal, ouvre ses portes.

Un « éléphant blanc » clameront des adversaires tenaces. Mais le président Lapointe est aussi tenace et, onze mois plus tard, obtiendra du trésorier monsieur Soucy un bilan démontrant que le centre opère avec profit.

Source : Le Lieutenant J.P. Lapointe, dix ans de réalisations, Revue des agents de police, vol. 12, no 10, novembre 1957, p. 25.

1954 - 1956, LES MOYENS DE TRANSPORT

Selon les rapports annuels du Service, les automobiles et les motos voient leur nombre diminuer sensiblement au cours des années 1954 à 1956, les premières passant de 275 à 248 unités et les secondes de 101 à 74 unités.

(Jean-Turmel, 1909, 1971, p. 263)

1954 - 1972, LES RESSOURCES FINANCIÈRES

De l'exercice financier 1954-55 à celui de 1970-71, le budget du Service de police passe de 9,6 millions à 49,7 millions de dollars alors que le total des dépenses municipales passe de 116 à 444,7 millions de dollars. (Jean-Turmel, 1909, 1971, p. 256)

1955, CHANGEMENTS APPORTÉS PAR LE DIRECTEUR LEGGETT

Le 22 septembre 1955, la fonction d'inspecteur divisionnaire est remplacée par celle d'assistant-inspecteur-chef, les trois assistants-inspecteurs-chefs promus deviennent responsables des activités des districts sur les trois relèves. Par contre, les 19 assistants-inspecteurs sont nommés au grade d'inspecteur (gendarmerie), dont 17 sont affectés dans les districts, deux à l'école de police et le dernier au quartier général. Il y a alors 21 districts.

- En octobre – novembre, retour aux quatre divisions Nord, Est, Centre, Ouest;
- création de la fonction d'inspecteur en charge de la moralité (29-09-55);
- nouvelle appellation de la Division de la radio-patrouille qui devient celle des Communications et transport;
- transfert de l'Escouade antisubversive à la Sûreté et diminution de l'importance de ses effectifs (22-09-55);
- abolition de la fonction d'assistant-inspecteur (Sûreté) (17-01-56);
- abolition de l'Escouade du commerce (1956).

Les grands quotidiens rapportent également que le monopole que détiennent certaines escouades spécialisées est appelé à disparaître et que le capitaine de chaque poste deviendra responsable de la répression de la prostitution, du vol, du jeu et du pari dans son district respectif.

(Jean-Turmel, 1909, 1971, p. 232)

1955, LES 600 CADETS ET LE FONDS DE PENSION

À la suite de la réforme du fonds de pension de 1955, un conflit datant de 1941 est résolu. Les 600 cadets qui avaient perdu deux ans au fonds de pension peuvent les racheter. La pension est fixée à 2,5 % du total des salaires gagnés après trente années de service avec mini-

Jean-Marc De Nobile, Communicateur – Musée de la Police de Montréal

mum de 50 ans d'âge. Un autre succès de l'effort conjugué du président, de son exécutif et des membres.

Source : Le Lieutenant J.P. Lapointe, dix ans de réalisations, Revue des agents de police, vol. 12, no 10, p.9.

LE 25-04-66, le SPM émettait la directive générale 66-GO-11 portant sur la Division des enquêtes centralisées afin de clarifier l'organisation et les fonctions des enquêtes centralisées et les fonctions des sections relevant de cette division.

La division relevait d'un assistant-inspecteur-chef du Département C (soit les Enquêtes) et comprenait alors les sections suivantes :

> *enquêtes criminelles*
> *autos volées*
> *fraudes*
> *disparitions*
> *bric-à-brac*

Le rôle de la division consistait à aider, au besoin, le personnel des districts; à prendre en main la conduite de certaines enquêtes dont la solution pouvait dépendre d'une certaine spécialisation et, dans les cas de juvéniles appréhendés en marge d'infractions de nature criminelle, de travailler de concert avec le personnel du ou des districts concernés, dans la résolution desdites infractions.

LE 27 AVRIL 1965 le SPM émettait la directive spéciale 65-S-20 dont le sujet était les repas de détenus au quartier de détention du quartier général, dans les postes de district et en transit sous escorte.

Il est intéressant de noter que la composition des repas était la même au quartier de détention que dans les postes, à savoir:

> déjeuner de 7 h 45 à 9 h (*dans les postes, après le rassemblement de 8 h et avant 9 h)*
> dîner de 12 h à 14 h
> souper de 18 h à 19 h 30

Les repas au quartier général étaient préparés par la cantine située dans l'édifice et pour les postes, on devait se rendre au restaurant le plus près.

Pour le déjeuner, les détenus avaient droit à «**deux rôties et un breuvage**». Pour les **dîners et soupers,** on allouait jusqu'à **90 cents le repas**, selon le menu du restaurant; le tout consigné au reçu (F-419).

À noter que pour des raisons médicales, un détenu pouvait avoir droit à un repas spécial au quartier de détention si l'infirmière en devoir le prescrivait.

LE 27 JUILLET 1967, le SPM émettait la directive spéciale dont le sujet était la Section aide à la jeunesse / sous-section préventive.

De fait, cette directive spéciale annonçait la fin de la Section d'aide à la jeunesse centralisée dans sa structure où s'effectuait jusque là, principalement un travail d'enquête accompli par des agents en tenue de ville et la réaffectation d'une partie des effectifs dans les postes de police afin d'y accomplir un travail de prévention auprès des juvéniles et ce, en uniforme.

COULEUR DES FORMULAIRES ENTRE 1972 ET 1974

Quoique la plupart des formulaires aient toujours été de couleur blanche, il y a eu des exceptions et en voici quelques unes :

FORMULAIRES JAUNES :

> F-19 Message (existe toujours)
> F-83 Réclamation du temps supplémentaire
> F-311 Renseignements supplémentaires (*devient blanche en 1975 et porte le titre Enquête)*
> F-349 Rapport disciplinaire

FORMULAIRES ROSES :

> F-23 Disparition
> F-273 Allocation vestimentaire

FORMULAIRES VERTS :

> F-37 Note de service (aujourd'hui *F-410-10*)

> F-47 Rapport de délit (*c.-à-d. événement criminel.*)

> F-467 Contrôle numérique des plaintes 1 à 999.

> F-468 Contrôle numérique des incidents (*événement autre que criminel*) de couleur vert pâle.

FORMULAIRE BLEU :

F-157 Transport / premiers soins.

FORMULAIRE ROUGE :

F-230 Enveloppe interdépartementale « Urgent ».

FORMULAIRE BLANC ET GRIS :

F-43 Procès verbal de dénonciation (*Demande d'intenter des procédures*)

Il est à noter qu'un grand nombre de formulaires qui étaient jusqu'en 1975 de format 8.5 x 11 sont passés au format 8.5 x 14 et ensuite de grandeur métrique.

Michel Sarrazin

CLIN D'ŒIL COMPARATIF SIMPLIFIÉ ENTRE 1989 ET 1999

	1989	1999
Population de l'île	1 752 482	1 810 000
Directeurs	Roland Bourget Alain St-Germain	Michel Sarrazin
Districts ou PDQ	24 districts	49 postes de quartier
Effectifs	4 519 policiers 706 cols blancs et cols bleus	4 178 1 222 cols blancs et cols bleus (dont environ 550 brigadiers scolaires)
Nombre d'appels au 911	1 049 202	838 500 (114 000 couverts par patrouilleurs)
Crimes contre la personne	23 492	20 941
Crimes contre la propriété	126 780	92 681
Autres c.c.	41 199	36 506

Sources et références : Rapports annuels SPCUM 1989 et 1999.

POLICIÈRES AU SEIN DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le 16 juillet 1918, au cours de la Première Guerre mondiale, les premières femmes à joindre le SPM à titre de policière étaient au nombre de 4. Il s'agissait d'un projet pilote et, après l'armistice du 11 novembre 1918 et le retour des troupes, le projet prit fin. Elles furent remerciées de leurs services le 2 janvier 1919.

Il a fallu attendre jusqu'en 1947 avant que les autorités décident d'embaucher de façon permanente des femmes polices (*comme on les surnommait alors*). Leur fonction première était la délinquance juvénile et la prévention. L'année suivante, on embauche un deuxième contingent, ce qui porte leur nombre à 20.

Société du Musée de la police de l'île de Montréal et de l'île Bizard

Jean-Marc De Nobile, Communicateur – Musée de la Police de Montréal

Il y a 40 ans, en 1979, les autorités du SPCUM procédèrent finalement à l'embauche de policières ayant les même tâches et responsabilités que leurs collègues masculins ainsi que les mêmes chances d'avancement, sans parler du salaire égal.

Au premier avril 2019, le SPVM comptait 1 416 policières à son effectif, tous grades confondus (agent de patrouille à directeur-adjoint) pour une proportion de 32 % de l'effectif total.

Sources et références : Dossier de références sur les policières du SPM au Musée de la police de Montréal, Archives de la Ville de Montréal, Bureau du personnel SPVM.

Nouvelles de votre musée

Le musée est à la recherche des anciens insignes du SPCUM (certains se souviennent sûrement de ces insignes dont les chiffres tombaient) ainsi que de vieux képis à pointes et leurs successeurs, ronds de couleur bleu foncé. Nous recherchons également le premier modèle de képi des policières de 1979.

D'ailleurs le musée est toujours à la recherche d'anciennes pièces d'uniformes, d'objets, photos ou de documents en relation avec le travail policier de l'ensemble des corps policiers ayant œuvrés sur l'île de Montréal. Si vous possédez de tels articles et désirez vous en défaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous vous invitons à venir nous rendre visite et à voir les nouveaux montages dans nos présentoirs remplis d'artéfacts témoins de notre passé collectif.

En terminant, nous sommes toujours à la recherche de bénévoles qui auraient quelques heures à donner par semaine ou à l'occasion. Joignez-vous à l'équipe du musée. Comme on disait dans le temps : ***C'est pour une bonne cause !***

Nous aimerions remercier tous nos partenaires pour leur soutien sans faille au fil des ans :

> L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal

> La Caisse Desjardins des policiers et policières

> La Fraternité des policiers et policières de Montréal

> Le Service de police de la Ville de Montréal

Ainsi que :

> L'Association des policiers et policières retraités de Montréal

> L'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM

> La Coopérative des policiers et policières de Montréal.

10 – 08.

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile, responsable des communications

Avec la précieuse collaboration de :

Louise Côté, conservatrice

De vive mémoire

Bertrand, Aurèle
Agent
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 3 novembre 1997
Décédé le 3 mars 2019
à l'âge de 73 ans

Cattafi, François
Lieutenant-détective
Embauché le 17 juillet 1950
Retraité le 15 mai 1983
Décédé le 23 avril 2019
à l'âge de 90 ans

De Launière, Paul
Lieutenant
Embauché le 4 mars 1957
Retraité le 12 mars 1985
Décédé le 15 avril 2019
à l'âge de 87 ans

Ferri, Antonio
Inspecteur
Embauché le 22 mai 1948
Retraité le 13 février 1971
Décédé le 24 février 2019
à l'âge de 94 ans

Bouchard, Robert
Agent
Embauché le 1er décembre 1966
Retraité le 2 avril 1998
Décédé le 24 février 2019
à l'âge de 72 ans

Clermont, Rolland
Agent
Embauché le 12 mai 1958
Retraité le 2 août 1988
Décédé le 16 mai 2019
à l'âge de 82 ans

Deker, Leonid
Agent
Embauché le 5 mars 1976
Retraité le 7 mars 2006
Décédé le 11 mars 2019
à l'âge de 73 ans

Filiatrault, Fernand
Agent
Embauché le 12 juillet 1954
Retraité le 7 janvier 1986
Décédé le 11 avril 2019
à l'âge de 88 ans

Braconnier, Marcel
Agent
Embauché le 15 avril 1963
Retraité le 2 février 1994
Décédé le 12 février 2019
à l'âge de 75 ans

Creamer, Jacques
Agent
Embauché le 2 février 1948
Retraité le 2 juillet 1978
Décédé le 5 mars 2019
à l'âge de 96 ans

Denis, Réal
Sergent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 20 janvier 1985
Décédé le 7 avril 2019
à l'âge de 80 ans

Forant, Roger
Agent
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 2 décembre 1993
Décédé le 7 mai 2019
à l'âge de 82 ans

Bréard, Robert
Agent
Embauché le 14 décembre 1964
Retraité le 23 décembre 1994
Décédé le 25 février 2019
à l'âge de 73 ans

D'Astous, Raymond-Marie
Sergent
Embauché le 11 juin 1956
Retraité le 8 janvier 1992
Décédé le 15 mars 2019
à l'âge de 85 ans

Dinel, Jacques
Sergent-superviseur
Embauché le 27 décembre 1966
Retraité le 12 février 2000
Décédé le 25 février 2019
à l'âge de 72 ans

Gosselin, Mario
Capitaine-détective
Embauché le 15 mars 1953
Retraité le 1er avril 1985
Décédé le 22 mars 2019
à l'âge de 85 ans

Gourde, Alain
Sergent-superviseur
Embauché le 24 juin 1985
Retraité le 5 juin 2015
Décédé le 17 mars 2019
à l'âge de 58 ans

Leroux, Ovida
Capitaine
Embauché le 13 septembre 1948
Retraité le 24 janvier 1983
Décédé le 5 avril 2019
à l'âge de 92 ans

Mc Neil, Lorne
Sergent
Embauché le 1er avril 1963
Retraité le 12 juillet 1996
Décédé le 11 février 2019
à l'âge de 78 ans

Poirier, Jean-Luc
Lieutenant-détective
Embauché le 16 mars 1953
Retraité le 3 mars 1985
Décédé le 4 mai 2019
à l'âge de 87 ans

Joly, Claude
Agent
Embauché le 22 juillet 1957
Retraité le 22 mars 1985
Décédé le 10 mai 2019
à l'âge de 82 ans

Mathieu, Jean-Louis
Agent
Embauché le 15 août 1955
Retraité le 1er janvier 1968
Décédé le 2 mai 2019
à l'âge de 83 ans

Melancon, Jacques
Sergent
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 16 mars 1988
Décédé le 8 février 2019
à l'âge de 82 ans

Rivest, Laurent
Officier de direction
Embauché le 14 décembre 1964
Retraité le 3 novembre 1994
Décédé le 22 février 2019
à l'âge de 73 ans

Lamarre, Guy
Sergent-détective
Embauché le 18 novembre 1957
Retraité le 27 janvier 1989
Décédé le 18 février 2019
à l'âge de 85 ans

Mc Kay, Pierre
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 24 novembre 1998
Décédé le 16 février 2019
à l'âge de 74 ans

Morand, Pierre
Lieutenant
Embauché le 26 avril 1971
Retraité le 5 février 2002
Décédé le 30 mai 2019
à l'âge de 67 ans

Sauvé, Jean-Marie
Agent
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 9 avril 1987
Décédé le 12 mars 2019
à l'âge de 73 ans

Lecompte, Michel
Commandant
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 5 janvier 2008
Décédé le 20 mars 2019
à l'âge de 69 ans

Mc Laughlin, Arthur
Agent
Embauché le 15 octobre 1951
Retraité le 6 janvier 1982
Décédé le 21 mai 2019
à l'âge de 87 ans

Piché, Lucien
Sergent
Embauché le 7 juillet 1952
Retraité le 5 septembre 1968
Décédé le 9 mars 2019
à l'âge de 86 ans

Therrien, Claude
Lieutenant
Embauché le 15 août 1955
Retraité le 14 mai 1981
Décédé le 28 mars 2019
à l'âge de 90 ans

Aux sources de la vie…

Depuis le début du printemps, et plus spécialement à la suite de la longue fin de semaine du congé pascal, bien des personnes sont ou ont été aux prises avec la montée des eaux. Pour la majorité d'entre nous, cette période de l'année annonce qu'enfin le soleil va commencer à nous réchauffer de ses rayons. Lorsqu'il se pointe le nez à travers les nuages, voilà que certaines personnes en ressentent les premiers effets, se promenant avec des verres fumés, sortant les décapotables, ou sirotant un café sur une terrasse.

Pour les familles qui vivent au pourtour des lacs, des rivières et du fleuve, cela demande qu'elles s'arment de patience et renouvellent les efforts à chaque jour pour préserver leurs biens, leurs demeures. Perdre sa maison et ses biens matériels peut entraîner chez certaines personnes des conséquences sur leur santé, au plan mental, physique et aussi, vous direz peut-être de façon bizarre, au plan spirituel. D'ailleurs, dans un article paru dans un quotidien montréalais, les membres d'une famille touchée par les inondations, les « accusaient » d'avoir causé la mort de leur père âgé de 64 ans.

Le Bon Dieu est habitué à nous entendre le blâmer pour tous les maux de la terre, sachant reconnaître que pour le genre humain, il n'y a rien d'aussi simple que de prendre le plus court chemin pour se décharger l'âme et le cœur contre Lui. Dans cette nature humaine qu'IL a choisi d'aimer telle qu'elle est, puisque nous sommes « à son image », Dieu ne cesse de nous interpeller par et avec l'intelligence qu'il nous a donnée, pour que nous prenions le temps de réfléchir aux actes et aux décisions que nous prenons. Et notre mission comme co-créateurs ou partenaires dans l'aventure humaine, c'est de laisser notre empreinte dans le milieu de vie que nous habitons, en respectant les lois de la nature et en investissant davantage dans une quête de soi que dans une parcelle de terrain où nous croyons dicter à la nature des limites qui ne respectent pas les siennes.

Nous pouvons plonger dans les eaux des mers et des océans pour savoir apprécier et se laisser émerveiller par la diversité et la richesse de toute cette création que Dieu nous a confiée et qu'Il met à la disposition de notre bon vouloir. Si les barrières de coraux et les espèces de poissons sont menacées partout sur la planète par notre manque de respect envers ce partenariat que Dieu nous a demandé de vivre, c'est nous-mêmes qui en serons les perdants. Il n'en tient qu'à nous de retourner à la Création ce qu'elle nous donne si généreusement.

Je vous invite au cours de cette période estivale à plonger dans le cours de votre vie. Acceptez d'y plonger même si les eaux vous semblent troubles et que vous ne savez trop comment vous pourrez revenir à la surface, pour y voir et contempler un nouvel horizon qui puisse s'offrir à vous. Celui qui nous conduit à travers les eaux, en fera toujours jaillir quelque chose de merveilleux, à savoir comment prendre le temps de regarder à l'intérieur de soi pour y découvrir et connaître cette merveilleuse créature pour laquelle IL a un Amour sans borne.

Bernard Vadnais, conseiller moral, FPPM

Qu'à l'exemple de ce confrère, M. Mercier, dont j'ai présidé les funérailles le 15 mai dernier, vous puissiez poser les jalons de votre vie dans la confiance que Dieu nous inspire envers l'humanité et notre façon de contribuer à l'enrichir. Étant père d'un enfant handicapé, il avait « retrouvé » son fils il y a quelques années. Après avoir servi pendant plus de 30 ans au sein de la police communautaire et de la police-jeunesse, cet homme a accompagné et donné confiance à des jeunes handicapés et non-handicapés en leur montrant à plonger. Dans ce club de plongée sous-marine, il n'a pas ménagé son temps, son savoir, son avoir et ses ressources et s'est surtout investi auprès de ces personnes en leur servant de guide. Une mère de famille et deux jeunes sont venus témoigner de cette confiance et de cette mission que cet homme a si bien réalisée auprès d'eux.

Comme quoi, même si les eaux qui s'amoncellent et parfois peuvent nous submerger durant une partie de notre existence sur terre, il est possible de prendre contact avec celles qui fécondent une partie de soi où la bonté et la beauté que Dieu souhaite nous faire voir, est celle dans laquelle IL a toujours cru !

Bon été et bonnes vitamines soleil !

Avis : cette chronique n'engage que son auteur

APPRM

Dominique Boucher
Présidente

Mot de la présidente

Bonjour mes très chers membres,

Nous voilà déjà en juin et la saison d'activités bat son plein !

Tout d'abord, c'est avec fierté que nous souhaitons la bienvenue à Mme Louise Brûlé ! Mme Brûlé a été élue au poste de directrice représentant les conjoints survivants.

Par ailleurs, j'aborde les prochaines années de mon mandat (quatre ans) avec tout un optimisme et un enthousiasme que j'espère contagieux. Vous êtes la raison d'être de l'APPR et votre participation aux différentes activités est un gage de succès et de longévité. Déjà six mois se sont écoulés depuis la parution de notre calendrier 2019 et je peux vous assurer que ce que nous avons proposé jusqu'à maintenant fait la joie de nos membres participants. Plusieurs autres belles activités vous attendent d'ici la fin de l'année, n'hésitez pas à vous informer via notre site web ou tout simplement en communiquant avec nous.

J'ai avec moi une équipe formidable, qui consacre beaucoup de temps personnel à l'organisation des activités. C'est un engagement qui exige une participation constante et qui permet à l'organisation de se développer et de réaliser sa mission pleinement, soit de rassembler et de divertir nos membres.

Les tâches de nos directeurs ainsi que de nos secrétaires Brigitte et Lucie sont nombreuses : la mise à jour du site web et de la liste des membres, l'envoi des cartes d'anniversaire (± 400 par mois), l'assistance aux retraités /veufs /veuves ayant besoin de soutien (± 6 par an), la préparation du calendrier, l'organisation des activités (circulaires, publicité, listes des participants, visites de salles de réception, rencontres et contrats avec les fournisseurs, recherches sur internet, prévisions budgétaires de l'activité…), la comptabilité, le média phone, la préparation de l'AGA… et autres tâches connexes !

Organiser des activités qui répondent aux besoins de **tous** nos membres est un défi en soi. Dans mon dernier mot en janvier 2019, je soulignais la participation moindre des jeunes policiers (ères) retraités. Beaucoup de policiers retraités retournent sur le marché du travail, cette tendance ne s'appliquant pas nécessairement à nos policières retraitées. L'APPR souhaite être à l'écoute de nos policières retraitées qui sont de plus en plus nombreuses au fils des ans.

Pour ce faire, nous espérons pouvoir en rencontrer le plus grand nombre possible et c'est pour cette raison que nous travaillons actuellement sur un projet de rencontre à l'automne, formule 5 à 7, pour recueillir leurs suggestions. Soyez assurés que nous vous tiendrons informés de l'avancée du projet et surtout n'oubliez pas que vos commentaires et suggestions occupent une place très importante au moment de planifier et d'organiser nos activités.

En terminant, au nom des membres du Conseil et en mon nom personnel, je vous souhaite un été actif et amusant.

Je demeure disponible,

Dominique Boucher, présidente

Votre chroniqueur **Joël Savard**,
représentant des membres honoraires

20 ans de loyaux services à l'APPR !

Le 6 mai 1999, notre ami Pierre-Paul Lirette faisait son entrée au conseil d'administration de l'APPR. Et quelle entrée ! Puisqu'au cours de ces 20 années, il a occupé les fonctions d'adjoint au trésorier, de trésorier et de vice-président. Pendant ses mandats de trésorier, Pierre-Paul a toujours eu à cœur la saine gestion de vos cotisations. À preuve, l'Association se porte très bien.

Notre doyen est un homme étourdissant et très volubile qui aime voir le bonheur et la joie chez nos membres et les gens qui l'entourent.

Disponible pour les autres, Pierre-Paul est toujours généreux de propos et d'explications, que ce soit pour une réponse, une question ou un conseil, sa générosité est si grande que ça tire dans tous les sens. Même en s'y mettant à plusieurs (4) directeurs, on ne peut pas tout intercepter et pour être certain de bien le comprendre parfois on trouve le moyen de le faire répéter !

Pierre-Paul est rigoureux dans son travail et n'a qu'un seul but : faire plaisir aux membres de l'APPR. Il fait tout ce qu'il peut pour arranger les choses afin que tout le monde soit content. Finalement, Pierre-Paul a su mettre en valeur ses talents d'organisateur et de négociateur pour assurer à tous nos membres qu'ils participeront à des activités de choix, toujours couronnées de succès et surtout à des prix accessibles pour tous nos retraités et conjoints survivants.

Un bon exemple de son dévouement et de sa grande disponibilité ! Pierre-Paul est devenu secrétaire d'un jour et a passé une journée au bureau pour répondre au téléphone lors d'une rare absence de notre personnel de bureau.

Pierre-Paul, un grand merci !

Louise D. Brulé nouvelle recrue à l'APPR

Lors de l'assemblée générale tenue le 2 mai dernier, une nouvelle venue s'est jointe à l'équipe de direction. Je suis heureux de vous présenter madame Louise D. Brulé qui est la nouvelle représentante des conjoints survivants, en remplacement de madame Claudette Boileau. N'ayant eu aucune opposition, c'est par acclamation qu'elle a été élue.

Plusieurs d'entre vous connaissent déjà madame Brulé pour l'avoir vue aux parties de quilles, entre autres. En ce qui me concerne, ma première communication avec madame Brulé s'est faite à travers nos répondeurs respectifs. J'avais bien hâte de la rencontrer en me demandant comment elle allait faire sa place dans cette équipe de joyeux lurons dont je fais fièrement partie.

C'est le 13 mai dernier qu'on a pu finalement se rencontrer. Sourire permanent et ricanements à profusion. Pharmacienne, elle a toujours eu pour passion le service à la clientèle et particulièrement celui destiné aux plus âgés. Elle est veuve depuis 5 ans du policier André Brulé, avec qui elle a partagé 44 ans de sa vie. Le milieu de la police, elle connaît ça et a toujours tiré plaisir des événements sociaux. « Après la perte du conjoint, il y a une vie et il faut en profiter, il faut se relever. On fait toujours partie de la gang », me dit-elle d'une façon très lumineuse.

En terminant, je tiens à féliciter mes collègues du conseil d'administration Dominique, Denis, Jean-Pierre et Alain pour leur réélection. Je suis très heureux que leur engagement soit reconnu par une confiance renouvelée.

Vos activités deviendront nos activités

Projet pilote : une nouvelle façon d'appuyer vos initiatives

Le conseil d'administration de l'APPR peaufine actuellement une nouvelle approche qui vise à améliorer les activités qui sont mises sur pied à travers les initiatives de membres pour les membres.

Depuis sa création, l'APPR organise de A à Z des activités sociales, culturelles et sportives afin que les retraité(e)s se regroupent, se retrouvent et passent d'heureux moments ensemble. Nos succès sont nombreux et nos activités font très souvent salle comble. Nous ne changerons pas cette formule gagnante.

Mais dans le but de servir une clientèle de plus en plus étendue et éloignée, et avec des idées et des besoins des plus variés, nous avons décidé d'appuyer des initiatives locales.

Dorénavant, un membre pourra lui-même organiser une activité regroupant d'autres membres et ainsi recevoir une aide financière de l'APPR. Des conditions précises devront bien entendu être respectées afin de rendre viable ce projet pilote.

En voici quelques-unes :

> l'organisateur devra être un membre;

> un minimum de 15 membres devront prendre part à l'activité;

> l'aide financière ne sera distribuée qu'à des membres;

> un historique de succès sera également privilégié.

Surtout, n'hésitez pas à vous renseigner pour de plus amples détails…

À vos marques, prêts, partez !

Assemblée générale annuelle 2019 : une bonne participation !

Le jeudi 2 mai 2019 s'est tenue l'assemblée générale annuelle de l'APPR. Il y a eu soixante-quatre (64) membres présents dont les représentants de nos organismes, la Fraternité, l'ABR, la Caisse des Policiers (ères), la Symphonie vocale, la COOP, le Musée de la Police et M. Louis Monette, représentant des retraités. Par ailleurs, M. Guy Lefrançois est venu nous parler du tournoi de golf annuel des policiers en Floride que nous sommes fiers de commanditer, tournoi qui aura lieu le 20 février 2020. En terminant, nous remercions nos membres de leur présence. C'est fort apprécié !

Résultats des mises en candidature du 11 avril dernier

Le 2 mai 2019, a été élue sans opposition madame Louise Desautels Brûlé au poste de directrice représentant les conjoints survivants en remplacement de madame Claudette Boileau qui, après deux mandats à l'Association, a décidé de se retirer. Un grand merci Claudette pour ton bon travail.

Les directeurs sortants pour les postes de président (e), de secrétaire, d'adjoint au trésorier et de directeur aux relations extérieures ont été réélus sans opposition.

Le conseil d'administration est maintenant composé des membres suivants :

Poste	Nom	
Présidente	**Dominique Boucher**	**Réélue**
Vice-président	Pierre-Paul Lirette	En poste
Secrétaire	**Denis Monet**	**Réélu**
Trésorier	Gaétan Charette	En poste
Adjoint au secrétaire	Ronald Ladouceur	En poste
Adjoint au trésorier	**Jean-Pierre Claude**	**Réélu**
Directeur aux relations extérieures	**Alain Boyer**	**Réélu**
Directeur de soutien	Jean Riopel	En poste
Directrice représentant les conjoints survivants	**Louise Desautels Brûlé**	**Élue**
Directeur représentant les membres honoraires	Joël Savard	En poste

QUE FONT NOS RETRAITÉS,

QUE DEVIENNENT-ILS ?

Les amoureux de la Floride !

Plus tôt cette année, plusieurs de nos retraité(e)s se sont réunis sous le soleil de la Floride pour souligner la fête de l'amour, comme vous pouvez le constater sur la photo, tous et toutes vêtus de rouge et avec des sourires de bonheur !

Du talent à revendre !

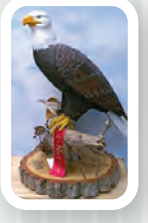

On ne peut passer sous silence le talent de notre ami Jean-Claude Dubreuil, retraité depuis maintenant 34 ans, ayant comme passion la peinture et la sculpture de la faune. Pendant sa longue carrière de retraité, il a participé à plus de 13 expositions d'œuvres d'art au 480 Gilford. Bravo Jean-Claude !

De belles rencontres

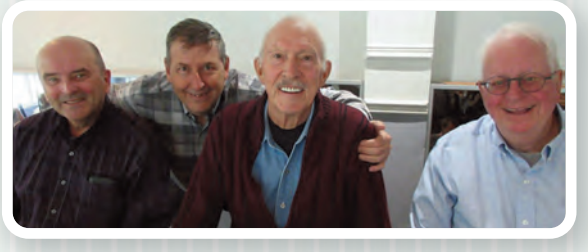

Le 14 mai dernier, s'est tenu un agréable dîner retrouvailles des « anciens jeunes » de la Division du renseignement (années 1990).

Les chanceux !

Notre ami Serge Bouliane a reçu au crabe chez lui aux Escoumins quelques-uns de ses amis retraités !!!

Notre globetrotter Tom Boyczum, toujours en cavale !

Après Los Angeles, San Diego et San Francisco, notre ami Tom n'a pu passer inaperçu puisque qu'il a fait la rencontre, à bord du bateau Royal Princess, de son ami Richard de Carufel et de son épouse Francine. Dans son communiqué, il mentionne que la bouffe est excellente, qu'il y a beaucoup d'activités et que les rencontres de gens sympathiques de partout sont nombreuses. Tom vous offre ses salutations. On ne te quitte pas des yeux Tom !

Défi tête rasée

Notre ami Jean Riopel a participé au défi tête rasée et son objectif de 1964 $ a été atteint. Jean remercie toutes les personnes qui l'ont soutenu dans sa démarche !

Toujours impliqué pour la bonne cause !

L'APPR et la ligue de pétanque aident au sauvetage in extremis d'une petite féline par notre secrétaire Lucie !

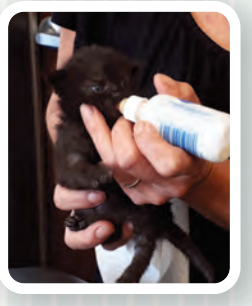

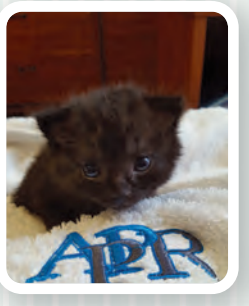

Cette petite féline se nomme *Lucky* (vous devinez pourquoi). Elle a été trouvée abandonnée sur le terrain de notre secrétaire Lucie (APPR). Ils étaient trois, *Lucky* a eu plus de chance que ses deux (2) petits frères et a survécu. Pesant à peine 120 grammes, elle devait avoir 3 à 4 jours seulement. *Lucky* a été nourrie toutes les 4 heures, jour et nuit, pendant plusieurs semaines. Elle a passé près d'un mois à ronronner dans une petite boîte, au bureau de l'APPR, à côté de Lucie. Lucky a reçu beaucoup d'affection tout au long de son séjour au bureau, puisque plusieurs collègues de travail de Lucie sont passés régulièrement au bureau pour lui faire de petits câlins. Un grand merci à nos membres qui ont joué à la pétanque en 2018, pour avoir contribué à l'achat du lait de bébé pour *Lucky*. Aujourd'hui, presque un an plus tard, *Lucky* se porte bien. Les efforts déployés pour ce sauvetage en ont valu la peine, comme vous pouvez le constater sur les photos.

La cabane à sucre « Chez Constantin »

Le 11 avril 2019, les membres de l'APPR sont allés se sucrer le bec à la cabane à sucre Constantin. De la danse, de l'ambiance, des cadeaux de présence et un bon repas ont fait en sorte que les 273 participants ont bien aimé leur activité et l'ambiance festive avec notre DJ qui en a fait danser plus d'un ! Pour remercier nos membres, des prix de participation ont été offerts par l'APPR ainsi que par la Caisse Desjardins des policiers et policières, représentée par notre ami Normand Prévost.

Soirée des quilleurs

Le 9 mai dernier, nos quilleurs se sont réunis lors de la Soirée des quilleurs pour souligner la fin d'une belle saison de quilles remplie de sourires, de taquineries entre joueurs et joueuses et avec un bel esprit de compétition. Un rendez-vous hebdomadaire toujours apprécié de nos membres. Lors de cette soirée au Rizz, plusieurs prix ont été remis aux joueurs et joueuses qui se sont démarqués durant la saison. Félicitations à tous et toutes !

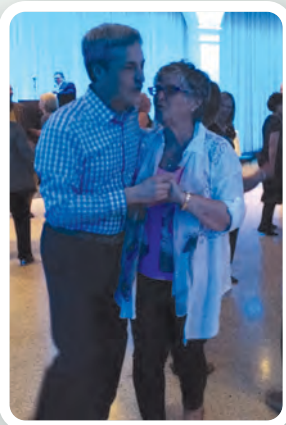

Les activités de l'APPR *à venir !*

Pour tout savoir sur nos activités, visitez notre site web au www.apprm.qc.ca ou appelez-nous au 514 527-7000

Toujours très populaires, les activités suivantes de l'APPR affichent *complet* :

Le 42e Tournoi de golf de l'APPR (Golf La Madeleine)

Le séjour à Philadelphie

Le séjour Niagara

Le souper théâtre (Cascades) pour la pièce « Où est passé Elvis ? »

Vous pouvez donner votre nom, lequel sera ajouté à notre liste d'attente en cas d'annulation d'un de nos participants. On ne sait jamais!

> Le 6 août 2019

Le prix du billet comprend :

> Un souper buffet varié, la pièce, les taxes et pourboires (le repas débute à 16 h 30)

> Membre: 55 $
> Non-membre: 75 $

Présentement en vente :

Amoureux de la pétanque

> Parc Pierre-Bédard à Montréal

N'hésitez pas à vous inscrire. Même si la saison a débuté (6 juin au 29 août), nous serons heureux de vous y rencontrer. Le prix est de 25 $ pour un membre et de 30 $ pour un non-membre. Informez-vous afin d'obtenir votre carte d'admission.

Amoureux du golf

Vous n'avez qu'à vous présenter les lundis et mercredis au Club de golf Mirabel avec votre carte de retraité pour profiter du tarif APPR.

La Cité de l'énergie

> Le 6 août 2019

Une belle journée et une belle soirée en vue avec la visite d'une exposition permanente, d'un spectacle multimédia, d'un centre d'observation (du haut d'un ancien pylône d'Hydro Québec), du Musée Jean Chrétien et beaucoup d'autres attractions.

Le prix du billet comprend : le transport, les visites, le repas du souper à la Salle Desjardins, les taxes et pourboires.

> Membre : 95 $
> Non-membre 115 $

Les activités de l'APPR *à venir !*

À surveiller :

La clôture du golf

> à (Mirabel), le 28 août

Le Méchoui

> **Chez Constantin,** le 12 septembre

Le bal annuel

> **Rizz avec The Showmen Orchestra**, le 19 octobre
(préparez vos beaux habits pour cette belle soirée où nous mettons à l'honneur nos membres retraités ayant atteint ou qui atteindront 80 ans durant l'année).

La ligue de quilles

reprendra ses activités le 4 septembre, vous êtes les bienvenus, appelez-nous !

La ligue de hockey

reprendra ses activités le 16 septembre, informez-vous !

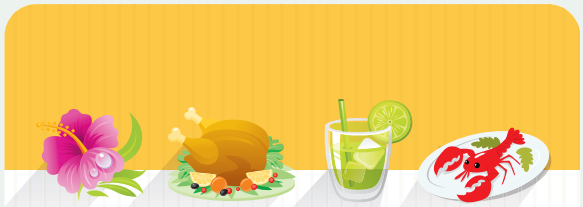

Des suggestions d'activités ? N'hésitez-pas à nous en faire part en envoyant un courriel à info@apprm.qc.ca, nous sommes à l'écoute.

(Dès le retour des vacances nous planifions notre calendrier pour l'année prochaine)

L'APPR souhaite à tous ses membres un été rempli de beaux moments, de belles rencontres amicales.

Nos pensées sont dirigées pour un prompt rétablissement vers nos confrères et consœurs malades qui ne peuvent se joindre à nous.

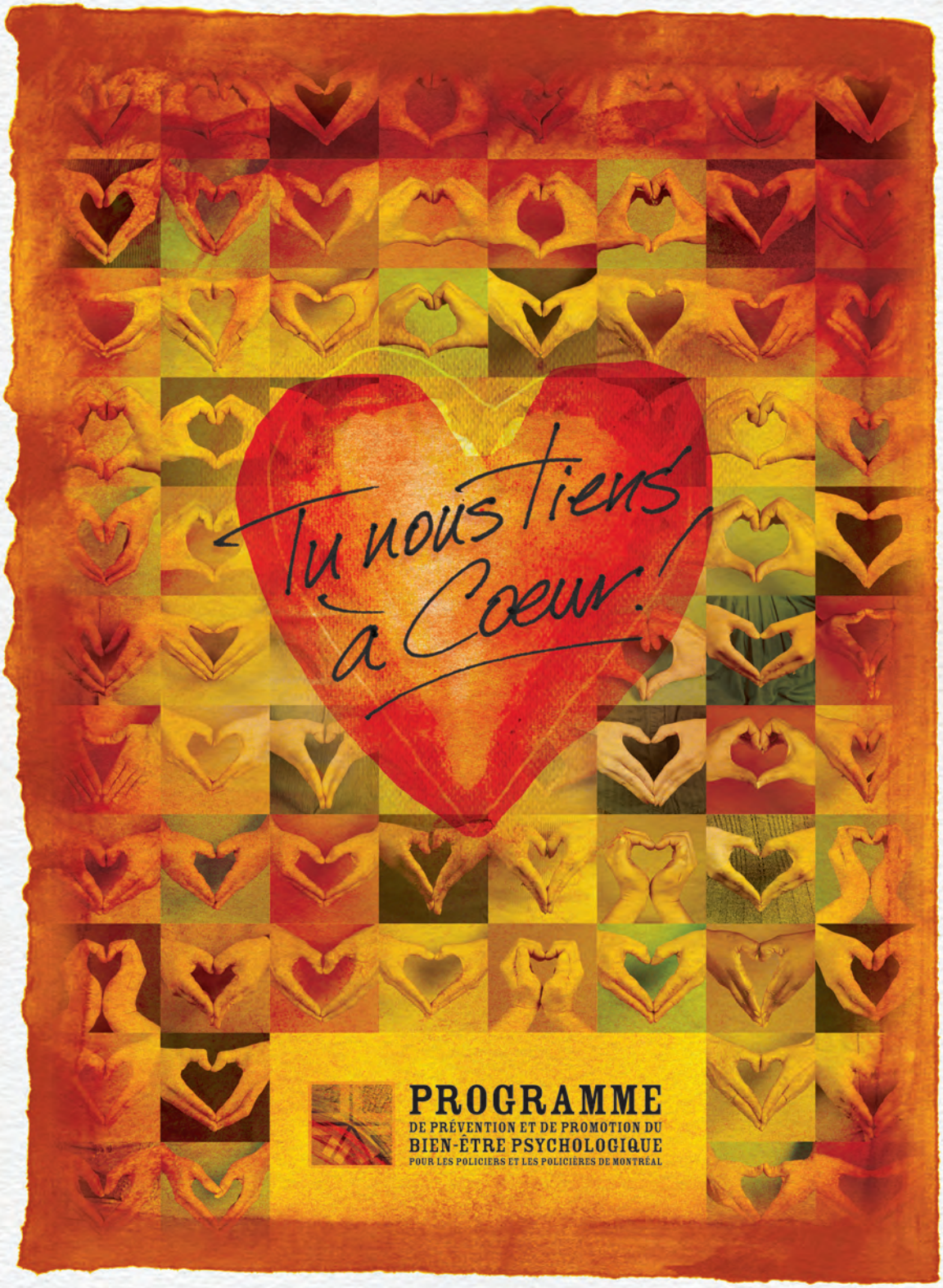

PROGRAMME

DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES POLICIERS ET LES POLICIÈRES DE MONTRÉAL

SPVM

Fraternité des policiers et policières de Montréal

belairdirect.
auto et habitation - groupes

Concours

60 secondes pour gagner

CLUB COOP P.P.M.

Courez la chance de gagner 10 000$ en moins d'une minute!

Participez au concours dès maintenant à
belairdirect.com/60secondes

Ce n'est pas tout!

Profitez de vos avantages préférentiels sur vos assurances auto et habitation au **1 833 294.2911**

Aucun achat requis. Le concours se déroule du 1er avril 2019 au 31 mars 2020. Le tirage aura lieu le 22 avril 2020. Le prix est constitué d'un chèque d'une valeur de 10 000$. Les clients membres d'un groupe éligible détenant une police active chez belairdirect en date du 31 mars 2020 ou obtenant une soumission pendant la période du concours sont automatiquement inscrits. Le concours s'adresse uniquement aux résidents du Canada. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique. Consultez les règlements complets du concours en ligne au belairdirect.com/60secondes/reglements. © La Compagnie Belair inc., 2018. Tous droits réservés.